

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Mi-octobre 2018 à mi-avril 2019)



Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1345^e réunion des Délégués des Ministres
2 mai 2019

CG36(2019)25

26 avril 2019

Rapport d'activités du Congrès

(Mi- octobre 2018 - mi-avril 2019)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1345^e réunion des Délégués des Ministres

2 mai 2019

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition : avril 2019

TABLE DES MATIERES

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès	4
I. AGENDA POLITIQUE.....	8
II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	11
A. LE BUREAU.....	11
B. LA SESSION.....	12
C. LES CHAMBRES.....	15
D. LES COMMISSIONS	16
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.....	18
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	18
B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	22
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	25
A. DROITS DES ENFANTS	25
B. EGALITÉ DES GENRES	26
C. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE	26
D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL).....	27
E. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE	27
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE 28	28
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	28
B. L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	29
C. LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT	29
D. LE CENTRE NORD-SUD.....	29
E. LA CONFÉRENCE DES OING	30
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS	30
A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE.....	30
B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES.....	31
C. ASSOCIATIONS NATIONALES	32
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION	33
A. ARMENIE.....	34
B. GEORGIE	35
C. UKRAINE	35
D. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN	37
ANNEXES.....	38
ANNEXE 1: 35 ^e SESSION (6 – 8 NOVEMBRE 2018) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ET ELECTION D'UN NOUVEAU LEADERSHIP POUR LE CONGRES	38
ANNEXE 2: 36 ^e SESSION (2 - 4 AVRIL 2018) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS, TENUE D'UNE NOUVELLE ÉLECTION DES VICE- PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE ET COMMUNICATIONS DES PRÉSIDENTS	42
ANNEXE 3: LA CONTRIBUTION DU CONGRES A LA REFLEXION SUR L'AVENIR DU CONSEIL DE L'EUROPE (SESSION MINISTERIELLE D'HELSINKI, 16-17 MAI 2019).....	50
ANNEXE 4: LE BUDGET ET LES RESSOURCES DU CONGRES POUR LE PROCHAIN EXERCICE BIENNAL (2020-2021)	55
ANNEXE 5: DEMANDE D'OCTROI DU STATUT DE PARTENAIRE POUR LA DEMOCRATIE LOCALE PAR LE ROYAUME DU MAROC	57
APPENDIX 6: DECLARATIONS SUR LES ELECTIONS LOCALES EN TURQUIE	58

Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général du Congrès

Le présent rapport d'activité donne un aperçu général du travail du Congrès depuis la dernière communication au Comité des Ministres le 17 octobre 2018. Il couvre deux sessions et les principaux enjeux du travail du Congrès depuis lors.

Coopération institutionnelle

Pendant cette période, le Congrès a poursuivi son dialogue institutionnel avec l'Assemblée parlementaire (voir le rapport d'activité V. Coopération institutionnelle avec le Conseil de l'Europe). Le Bureau du Congrès a accueilli favorablement la proposition de l'APCE d'établir une coopération plus étroite (voir la Résolution 2277 (2019) - *Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire : principaux défis pour l'avenir*, qui invite le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire à « rédiger, en coopération avec le Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, une note sur la possibilité d'une consultation périodique et d'une coopération permanente entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et leurs instances (§ 14 de la Résolution) »). Le Bureau du Congrès a commencé à examiner cette initiative, y compris une action commune et complémentaire pour la contribution du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le Congrès a également poursuivi son dialogue institutionnel avec les États membres, comprenant des échanges de vues avec les ministres et les secrétaires d'État lors des sessions et sur une base bilatérale.

En 2019, le Congrès célèbre son 25^e anniversaire. En vertu de l'une des – seulement – cinq résolutions statutaires du Congrès, le Sommet de Vienne de 1993 en a fait un organe à part entière du Conseil de l'Europe. La première session du nouveau Congrès s'est tenue du 30 mai au 2 juin 1994.

Avec le Congrès, le Conseil de l'Europe dispose d'un troisième organe politique pour contribuer aux objectifs de l'Organisation et établir le dialogue avec les citoyens et les pouvoirs locaux. Le Congrès, avec ses cinq champs d'action, agit comme :

- un organe consultatif ;
- un organe de suivi ;
- un lieu d'échange et de coopération entre les élus locaux et régionaux ;
- une instance opérationnelle mettant en œuvre les plans d'action du Conseil de l'Europe sur le terrain ;
- un circuit de distribution important pour les politiques et les instruments juridiques du Conseil de l'Europe, ainsi que pour les recommandations du Comité des Ministres aux États membres lorsque les pouvoirs locaux et régionaux sont concernés.

Il constitue ainsi un outil précieux pour la réalisation des objectifs de l'Organisation. Les membres du Congrès sont conscients de la responsabilité qui leur incombe en tant que membres d'un organe du Conseil de l'Europe et ils sont fiers de faire partie de la structure institutionnelle de l'Organisation, de même que les pouvoirs locaux et régionaux font partie de la structure constitutionnelle des États membres.

On trouvera dans le présent rapport d'activité plus de détails sur les activités de coopération, les relations avec le secteur intergouvernemental, le travail sur le terrain dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, les programmes de travail des commissions, repris en détail dans la communication diffusée en octobre, ou encore les relations avec le partenaire du Congrès au sein de l'Union européenne, le Comité européen des Régions.

Les sessions du Congrès

Les sessions sont un peu comme des événements « portes ouvertes » à l'intention des ambassadeurs et du public, lors desquels les résultats sont présentés, les rapports sont soumis et la question de leur suivi est examinée.

Les thèmes généraux des deux sessions ont été repris lors des débats et dans les rapports : pour la 35^e session, en novembre 2018, Intégrité et comportement éthique des élus locaux et régionaux ; pour la 36^e session, en avril 2019, Des maires pour la sauvegarde de la démocratie.

Le 6 novembre 2018, lors de la 35^e session, Anders Knape a été élu en tant que nouveau président du Congrès pour un mandat de deux ans. Il a tenu son premier échange de vues avec les Délégués des Ministres le 28 novembre 2018, et énoncé ses priorités.

- Le renforcement de la démocratie locale et de la confiance dans les institutions démocratiques à l'échelle locale et régionale, en tant que fondements de la sécurité démocratique au niveau national dans les États membres → *le Congrès contribue concrètement à la mise en œuvre de l'article 1 du Statut du Conseil de l'Europe : réaliser une union plus étroite entre ses Membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun (mentionné dans la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par les 47 États membres).*

- La prévention et la lutte contre la corruption, identifiée comme une priorité par l'Organisation et exposée dans le rapport annuel du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Les différents rapports et débats des sessions sont décrits dans le présent rapport. Je souhaiterais attirer l'attention sur le statut de Partenaire pour la démocratie locale octroyé au Maroc, qui a permis au Congrès d'accueillir une délégation lors de sa session d'avril. D'autres faits marquants sont le dialogue politique instauré avec le Bélarus et l'organisation de deux conférences sur la décentralisation et la Charte européenne de l'autonomie locale, en octobre et à la fin du mois d'avril à Minsk.

Parmi les rapports adoptés en avril 2019, les deux rapports suivants revêtent une importance particulière pour le Congrès :

- REC 430 (2019) sur le budget et les ressources du Congrès pour le prochain biennium et

- REC 429 (2019) sur la contribution du Congrès à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe

Le budget et les conditions de travail actuelles du Congrès

La session d'avril 2019 était la première à se dérouler sous le nouveau régime linguistique imposé par la situation financière, à savoir avec un service d'interprétation assuré par le Congrès uniquement dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, et non plus dans les langues de travail (allemand, russe et italien). Cette décision a dû être prise afin de garantir le fonctionnement institutionnel et le travail des commissions et de la session. Elle a engendré des difficultés et des problèmes pour plusieurs membres et délégations nationales.

En ce qui concerne le budget et les ressources nécessaires pour 2020 et 2021, le Congrès mentionne dans sa recommandation les réformes déjà entreprises, les économies réalisées ces dernières années et la limitation de son travail réglementaire à la suite des réductions à la fois en termes d'opérations et de personnel.

L'une des conséquences est l'extension du cycle de suivi à sept ans, alors qu'il était initialement de quatre à cinq ans. Cette mesure ne permet pas de répondre aux souhaits des États membres, qui attendent souvent de suivre les recommandations du Congrès pour orienter leurs réformes de décentralisation.

Certaines invitations à observer des élections locales n'ont pas pu être acceptées ou le nombre de membres des délégations a dû être réduit. Cependant, j'ai le plaisir de remercier les autorités turques et albanaises d'avoir invité le Congrès à observer les élections locales dans leurs pays et d'annoncer que le Congrès a été en mesure de répondre positivement à ces invitations.

En outre, les instances intergouvernementales ont dû restreindre leurs demandes de participation du Congrès en raison d'un manque de ressources. Il faudrait réexaminer la question afin que le Congrès puisse pleinement agir et contribuer au travail intergouvernemental de l'Organisation. Enfin, en ce qui concerne les interventions sur le terrain, des activités comme l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms ou les sommets annuels des maires contre la radicalisation ne peuvent plus être menées, de sorte que la réputation, le savoir-faire, le personnel expérimenté et les contacts externes de l'Organisation se perdent. La liste n'est pas exhaustive, à notre grand regret.

Le Congrès, dans cette perspective, et animé par la volonté de contribuer de manière significative et de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de Vienne de 1993, demande au Comité des Ministres

- d'allouer au Congrès un budget à la mesure de son fonctionnement institutionnel ainsi que de ses tâches statutaires, de suivi, thématiques et de conseil ;

- d'inverser la tendance à la baisse de la part du Congrès, passée de près de 3 % à 2,53 % aujourd'hui, et de revenir progressivement à une part de 3 % sans laquelle le Congrès ne peut tout simplement pas répondre aux attentes ;
- de réfléchir à la meilleure manière de concentrer toutes les activités du Conseil de l'Europe concernant les collectivités locales et régionales et leurs responsables politiques en s'appuyant sur les capacités du Congrès et de son secrétariat ; et
- d'inviter le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à inclure dans le projet de programme et budget pour 2020/2021 une dotation budgétaire pour le Congrès qui soit à la mesure de sa contribution à la dimension locale et régionale des objectifs et activités de l'Organisation.

Les chiffres cités et le texte complet de la recommandation figurent à l'annexe 4 du présent rapport.

Contribution à la réunion ministérielle d'Helsinki

Le Congrès et ses membres sont en première ligne face aux défis et changements sociétaux. Ils vivent avec les citoyens, ils en sont proches et répondent à leurs besoins, conjointement avec les conseillers et les administrations placées sous leur autorité. Ils font partie de la chaîne de distribution des principes, valeurs, instruments juridiques, politiques et campagnes du Conseil de l'Europe. Les valeurs du Conseil de l'Europe incluent une dimension locale et régionale.

Dans le cadre de l'« Équipe Conseil de l'Europe » et à la suite de l'invitation lancée en octobre 2018 par la présidente du Comité des Ministres, Mme Pejcinovic-Buric, les membres du Congrès ont examiné et approuvé une contribution en vue de la réunion ministérielle d'Helsinki et à l'intention des ministres représentant les États membres. Dans son message envoyé à tous les Délégués des Ministres le 17 avril 2019, le président du Congrès, Anders Knape, a demandé à tous les ambassadeurs, « premièrement d'attirer l'attention de leurs ministres des Affaires étrangères sur ce texte et, deuxièmement, de veiller à ce que la contribution du Congrès et, de manière plus générale, la dimension locale de la démocratie soient pleinement prises en considération dans les conclusions politiques des ministres à Helsinki. Comme il le souligne dans sa Recommandation 429, le Congrès est plus que prêt, en pleine connaissance des difficultés politiques actuellement rencontrées par le Conseil de l'Europe, non seulement à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation mais aussi à mettre en œuvre les conclusions de la session ministérielle d'Helsinki dans son domaine. »

À la lecture de la contribution du Congrès pour Helsinki, on constate qu'il ne s'agit pas d'un appel à citer le Congrès dans les conclusions d'Helsinki par souci de logique institutionnelle. La contribution est plutôt une analyse de la situation et l'engagement à aider les gouvernements nationaux à remobiliser les citoyens et à restaurer la confiance dans les processus et les institutions démocratiques. C'est exactement ce que le Comité des Ministres et le Secrétaire Général ont qualifié de défis et de menaces pour le modèle de société européen, ainsi que pour l'équilibre des pouvoirs sur le plan démocratique, judiciaire et institutionnel, la séparation des pouvoirs et le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Et cette analyse doit faire l'objet d'un suivi concret.

L'interdépendance des trois piliers du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, se révèle surtout au niveau local, où les citoyens sont au centre de l'attention.

Les principaux éléments de la contribution du Congrès sont les suivants :

7. *« Certains de nos repères intellectuels vacillent, suscitant notamment une anxiété sociale et une évolution de nos perceptions politiques qui se traduit plus spécifiquement par une crise de la représentation qui se manifeste dans de nombreux pays européens, notamment par la montée des tendances liberticides, le retour des tentations autoritaristes, le regain de popularité du nationalisme, en même temps que des aspirations territoriales à la sécession avec une banalisation de la société du conflit, comportant de nouvelles formes de violence individuelle et collective. »*

8. *« Ces phénomènes ont été précédés depuis des années d'une perte de confiance des citoyens vis-à-vis des élections et des institutions démocratiques, qui se traduit par une abstention de plus en plus inquiétante et un vote croissant en faveur des extrêmes, en particulier l'extrême droite, et d'une crise généralisée de confiance dans les médias qui ébranle jusqu'à notre conception de la vérité des faits. »*

Dans sa contribution en vue de la réunion ministérielle d'Helsinki, le Congrès souligne que la réponse à cette situation est une responsabilité partagée :

12. *Comment rétablir le lien politique là où il a été abîmé ? Comment sauvegarder la démocratie là où elle est menacée ? Comment pouvons-nous réparer le tissu social lorsqu'il est déchiré ? Tel est l'enjeu des mutations que nous traversons. Tous les niveaux de la gouvernance sont concernés par ces questions:*

- *le Conseil de l'Europe, fondé sur les trois piliers que sont l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme, qui ne peut rester indifférent à l'instar d'autres organisations internationales,*
- *les gouvernements centraux des États membres, qui font face au quotidien à ces interrogations,*
- *les collectivités locales et régionales, qui sont en contact permanent avec les citoyens et en première ligne pour répondre à leurs préoccupations.*

Tous les niveaux partagent clairement ces nouveaux défis que nous devons relever en incluant parmi nos priorités politiques cette question cruciale : « Comment vivre ensemble aujourd'hui ? »

13. *Nous, membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, avons la conviction que si c'est en premier lieu aux gouvernements centraux et aux organisations multilatérales comme le Conseil de l'Europe qu'il appartient de relever ces défis, ils trouvent aussi une partie de leur réponse au niveau des territoires.*

14. *Nous sommes également convaincus que, si cette mutation peut apparaître comme une crise systémique aux multiples dimensions, cette crise n'est cependant pas sans solution. La volonté politique, le volontarisme des institutions publiques, la mobilisation des sociétés et des citoyens peuvent inverser ces tendances. Une crise n'est pas la fin de la société : elle est le moment critique d'une transition vers un nouveau paradigme et une opportunité d'amélioration qui nous oblige à réfléchir à de nouvelles solutions. La réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe devrait être abordée dans cet esprit.*

27. *Alors que nous célébrons cette année le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, nous, membres du Congrès, sommes convaincus que l'avenir de cette Organisation réside dans le renforcement de son rôle pour assurer la stabilité démocratique sur notre continent et la protection des citoyens européens, et dans le développement de son caractère unique en tant que mécanisme paneuropéen de coopération intergouvernementale, interparlementaire et territoriale. Nous pensons qu'il convient de répondre aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui, en mettant en avant et en utilisant la dimension territoriale de la démocratie européenne fondée sur un nouveau pacte socio-territorial. »*

Alors que nous célébrons le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe et la 25^e année d'existence du Congrès, tels sont les principaux messages du Congrès. Un Congrès dont les membres et le secrétariat sont attachés au Conseil de l'Europe, à ses valeurs, et s'engagent à instaurer le dialogue et à agir dans l'intérêt des citoyens de l'Europe.

I. AGENDA POLITIQUE

Election d'Anders KNAPE à la présidence du Congrès (6 novembre 2018)

Les membres du Congrès ont élu Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE) Président du Congrès pour un mandat de deux ans. Dans sa première communication en tant que Président, Anders KNAPE a décrit le Congrès comme un organe politique chargé de protéger la démocratie locale, ne représentant non pas les gouvernements mais les citoyens des villes et des régions, et il a souligné le rôle majeur joué par le Congrès dans la promotion et la sauvegarde de la démocratie locale et régionale. M. KNAPE a insisté sur la nécessité de doter le Congrès des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et au maintien de la qualité de ses travaux en faveur de la démocratie locale. Il a indiqué que le Congrès est la seule organisation chargée du suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et a souligné le caractère essentiel de ces activités de monitoring, de post-monitoring et d'observation des élections. Il a ajouté que le Congrès est une composante importante du Conseil de l'Europe et du système de protection de la démocratie en Europe.

Parmi les thèmes prioritaires de sa présidence, il a cité la participation des jeunes à la vie politique, la lutte contre la corruption, contre les pressions et les menaces auxquelles les élus locaux et régionaux sont confrontés et pour l'égalité des genres.

Déclaration du Président du Congrès à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre 2018)

Le Président KNAPE a souligné la nécessité de conduire des actions spécifiques au niveau territorial impliquant toutes les parties prenantes ainsi que l'importance d'établir un cadre juridique adéquat. Il a mis en avant le fait que le Congrès mène depuis plusieurs années des travaux visant à promouvoir les droits des femmes. Tout récemment, celui-ci a parrainé deux « laboratoires d'idées » dans le cadre de sa contribution au Forum mondial de la démocratie, dont l'édition 2018 portait sur la participation publique, politique et économique des femmes et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Au cours des dix dernières années, le Congrès a adopté une recommandation et une résolution sur la lutte contre la violence domestique et a appelé à l'élaboration de stratégies et de mesures dans ce domaine au niveau local (2009). Il a par ailleurs participé activement à la campagne du Conseil de l'Europe intitulée « Stop à la violence domestique à l'égard des femmes » (2006-2008) et a lancé, dans ce cadre, une opération d'affichage dans les rues et les métros de nombreuses villes européennes ayant pour slogan « Les villes et les régions prennent position contre la violence à l'égard des femmes ». Les travaux du Congrès pour promouvoir les droits des femmes portent également sur la participation et la représentation politique des femmes (2016), la perspective de genre dans le processus budgétaire (2016) et la lutte contre la féminisation de la pauvreté (2015).

Rencontre avec le Ministre croate de l'Administration publique (30 novembre 2018)

Les progrès de la décentralisation et de la réforme de l'administration locale en Croatie ont été abordés lors d'une visite au Congrès du ministre de l'Administration publique de la République de Croatie, Lovro KUSCEVIC au Secrétaire Général du Congrès. Le Ministre a souligné le rôle que joue la numérisation dans la modernisation des collectivités locales en Croatie et dans la lutte contre la corruption. L'échange a porté également sur la protection des droits de l'homme et des minorités en Croatie, les défis engendrés par la crise des réfugiés pour les municipalités et les régions ainsi que les mouvements migratoires en Europe.

Rencontre du Président du Congrès avec le Président de la Grèce (6 décembre 2018)

Au cours de sa rencontre à Athènes avec le Président de la République hellénique, Prokopis PAVLOPOULOS, le Président du Congrès a décrit les priorités de son mandat et a souligné le soutien apporté par le Congrès aux villes et aux régions pour relever les défis posés par les migrations et lutter contre la corruption. Il a ajouté que le Congrès peut mettre en œuvre concrètement les principes et les conventions du Conseil de l'Europe au niveau local, tout en défendant la qualité de la démocratie et de la participation citoyenne dans tous les États membres de l'Organisation. Le Président PAVLOPOULOS a encouragé le Congrès à poursuivre ses travaux pour renforcer la démocratie locale et régionale dans toute l'Europe.

Le Vice-Président du Congrès, Michalis ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE) et des membres de la délégation du Congrès ont également informé le Président de la République hellénique des préparatifs

de la contribution du Congrès aux activités et aux priorités de la Présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2020.

Déclaration du Président du Congrès à l'occasion de la Journée internationale des migrants (18 décembre 2018)

Le Président du Congrès a déclaré que la question des migrations est plus que jamais au cœur des politiques publiques, en particulier au niveau local et régional. Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans l'organisation de l'accueil des migrants et dans leur intégration. Il a indiqué que le Congrès travaillait dans cette perspective depuis plusieurs années, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération de tous les niveaux de gouvernance, l'intégration précoce étant une étape cruciale pour faciliter l'inclusion à long terme des migrants et des réfugiés. En ce qui concerne les régions frontalières, auxquelles le Congrès porte une attention particulière, il a souligné la nécessité de clarifier le cadre juridique afin de mieux répartir les compétences entre les différents niveaux de gouvernance.

Déclarations du Congrès après la mort du maire de Gdańsk (14 janvier 2019)

Le Président KNAPE a exprimé, au nom du Congrès, ses plus sincères condoléances à la famille du maire Paweł ADAMOWICZ et aux citoyens de Gdańsk, après que le maire a été poignardé à mort lors d'un concert de charité. Le Président a souligné à quel point l'assassinat d'un maire proche de ses concitoyens et dévoué à sa ville et à son pays est dramatique. Il a réaffirmé le soutien du Congrès à l'ensemble des élus locaux et régionaux qui exercent leur mandat au service de leur collectivité et de leurs citoyens.

Xavier CADORET, Président de la Chambre des pouvoirs locaux, a adressé une lettre à la délégation polonaise et a souligné l'engagement du maire pour sa ville. Il a en outre représenté le Congrès et son Président aux funérailles qui se sont tenues le samedi 19 janvier 2019 à Gdańsk.

Piero FASSINO, président du Groupe socialiste, a également publié une déclaration pour souligner que le maire Paweł ADAMOWICZ défendait la liberté, la démocratie et le droit en Pologne. Il a indiqué qu'il était de la responsabilité de toutes les consciences démocratiques de rejeter toute forme d'inaction ou de recours à la violence.

Réunion du Président du Congrès avec le Premier ministre de l'Espagne (7 février 2019)

Au cours de leur réunion bilatérale, le Président du Congrès et le Premier ministre espagnol, Pedro SANCHEZ, ont discuté du rôle des collectivités locales et régionales en Europe et des défis auxquels ils sont confrontés ainsi que des travaux du Congrès dans le domaine du monitoring et de l'observation des élections. Le Président KNAPE a souligné que le Congrès était la seule institution chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe et la seule à observer les élections locales et régionales. Il a souligné que, malgré la situation budgétaire difficile, le Congrès avait besoin d'un budget sécurisé pour continuer à produire les résultats escomptés. Le Président a également salué l'élection de la maire d'Aranjuez, Cristina MORENO MORENO à la vice-présidence du Congrès en novembre dernier en soutenant l'implication de la délégation espagnole dans les travaux du Congrès.

Rencontre avec la Vice-Première ministre pour l'Intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine (27 février 2019)

Au cours de leur rencontre, le Secrétaire général du Congrès et la Vice-Première ministre pour l'Intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine, Ivanna KLYMPUSH-TSINTSADZE, ont évoqué la réforme de décentralisation en cours dans le pays et la coopération avec le Congrès dans ce domaine. La Vice-Première ministre a exprimé sa reconnaissance concernant le soutien apporté par le Congrès dans la mise en œuvre de cette réforme et a souligné combien il était important de rendre ce processus irréversible. Le Secrétaire général a réaffirmé l'engagement du Congrès pour le développement de la démocratie locale et régionale en Ukraine par l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et la conduite d'activités de coopération sur le terrain. Ce dernier point s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine », mis en œuvre par le Congrès au titre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021 (voir VII. PROGRAMMES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION).

Participation de la Présidente de la Chambre des régions à la visite du prince héritier de Norvège au Conseil de l'Europe (18 mars 2019)

À l'occasion d'une visite officielle de Son Altesse Royale le prince héritier de Norvège à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, la Présidente de la Chambre des Régions, Gunn Marit HELGESEN, a informé le prince héritier HAAKON des travaux menés par le Congrès au niveau local en faveur de la démocratie et des droits de l'homme.

M^{me} HELGESEN a évoqué le rôle du prince héritier en tant qu'ambassadeur de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour le développement en faveur des objectifs de développement durable (ODD) et a souligné la contribution concrète du Congrès aux objectifs 5 – Égalité entre les sexes, 11 – Villes et communautés durables et 16 – Paix, justice et institutions efficaces.

Visite au congrès du Président du Land de Haute-Autriche (22 mars 2019)

Une délégation de la Haute-Autriche, conduite par le Président du Land (*Landeshauptmann*), Thomas STELZER, a effectué une visite au Conseil de l'Europe et a rencontré le Secrétaire général du Congrès à cette occasion. Le Secrétaire général a informé M. STELZER des suites données au dernier rapport de suivi du Congrès sur la démocratie locale en Autriche ainsi que de la prochaine visite de suivi prévue pour 2020. Ils se sont également entretenus du rôle des régions dans la mise en œuvre des droits de l'homme. À cet égard, le Secrétaire général a présenté le premier volume du Manuel sur les droits de l'homme élaboré par le Congrès.

Appel du Président du Congrès à respecter la décision des électeurs lors des élections locales du 31 mars en Turquie (12 avril 2019)

Réagissant aux informations reçues de Turquie selon lesquelles des élus du sud-est du pays n'auraient pas été nommés maires malgré leur victoire aux élections locales du 31 mars, Anders KNAPE a souligné l'importance de respecter la décision des électeurs. Se référant à la déclaration du Bureau du Congrès après l'observation des élections locales, il a rappelé que les choix et décisions démocratiques du peuple, qui est le seul souverain dans les états membres du Conseil de l'Europe, doivent être pleinement respectés et que la mise en œuvre de la volonté des électeurs est une priorité absolue dans les systèmes démocratiques (voir ANNEXE 6)

Coopération du Congrès avec le Bélarus

Gomel, 25 – 26 octobre 2018

À l'invitation du Conseil de la République du Bélarus, le Président du Congrès Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM a participé, les 25 et 26 octobre 2018 à Gomel, au Forum des régions Bélarus-Ukraine consacré à la coopération transfrontalière entre deux pays. Le Président du Bélarus Alexandre LOUKACHENKO et le Président de l'Ukraine Petro POROCHENKO ont également participé à ce Forum.

Minsk, 22 novembre 2018

Dans le cadre du développement des relations entre le Bélarus et le Congrès, une réunion de travail a eu lieu au siège du Conseil de la République du Bélarus en présence du président du Conseil de la République, Mikhaïl MYASNIKOVICH, et du Directeur du Congrès. Ils ont notamment échangé sur les activités de coopération qui pourraient s'inscrire dans le futur Plan d'action du Conseil de l'Europe. Parmi les projets à l'étude figurent la création d'une association de collectivités locales et le lancement d'un ambitieux processus de décentralisation au Bélarus. En outre, le Directeur du Congrès et le Président du Conseil de la République ont évoqué l'organisation d'une conférence conjointe réunissant les Présidents du Congrès et les autorités bélarusses, au cours du premier semestre 2019.

Minsk, 29-30 avril 2019

Réunions de haut niveau et table ronde sur l'autonomie locale au Belarus

Le 29 avril 2019 à Minsk, le Président du Congrès Anders KNAPE rencontrera le Président de la République du Bélarus Alexander LUKASHENKO et plusieurs autres représentants des autorités biélorusses.

Les 29 et 30 avril, le Président KNAPE et la Première Vice-Présidente Gunn Marit HELGESEN participeront à une réunion du Conseil de coordination des collectivités locales et à une table ronde sur l'amélioration de la législation en matière d'autonomie locale au Bélarus et le fonctionnement des associations de collectivités locales et régionales, avec des représentants des associations régionales du Bélarus et des associations nationales de Slovénie, Géorgie, Pologne et Ukraine.

II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. LE BUREAU

Strasbourg, 5 et 8 novembre 2018

Le 5 novembre, le Bureau a approuvé la version finale du projet d'ordre du jour de la 35^e session. Figuraient également à l'ordre du jour les développements récents concernant la situation de Nurhayat ALTUN, membre de la délégation turque au Congrès, en détention depuis le 16 novembre 2016 et toujours en attente de jugement ; le rapport de la présidente sur sa participation aux conférences de Gomel et de Minsk les 25 et 26 octobre 2018, et sur ses réunions avec Alexander LOUKACHENKO et Oleg KRAVTCHENKO, respectivement Président du Bélarus et Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères du Bélarus, ainsi qu'avec Petro POROSHENKO, Président de l'Ukraine, présent sur place ; l'invitation à observer les élections locales du 18 novembre 2018 en Slovénie ainsi que la situation politique au sein du Conseil de l'Europe.

Le 8 novembre, le Bureau a été informé par le Secrétaire général du Congrès de l'adoption, prévue lors de la 129^e session du Comité des Ministres à Helsinki, les 16-17 mai 2019, d'une déclaration sur l'avenir du Conseil de l'Europe. Il a chargé les présidents des deux Chambres de préparer la contribution du Congrès à cette déclaration sous la forme d'un rapport à adopter par le Congrès lors de sa session d'avril 2019. Le Bureau a également accepté la proposition de tenir la prochaine réunion du Groupe de haut-niveau Congrès/Comité des régions à Paris le 29 janvier 2019 et de célébrer le 25^e anniversaire du Congrès et du CdR lors de la session du CdR à Bruxelles le 27 juin 2019.

Paris, 29 janvier 2019

Le Bureau du Congrès s'est réuni à Paris le 29 janvier 2019. Les membres ont notamment approuvé l'ordre du jour de la 36^e session du Congrès (du 2 au 4 avril 2019) prévue à Strasbourg avec pour thème « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie ».

Les membres ont approuvé la liste des rapporteurs du Bureau, des représentants du Congrès et des porte-parole thématiques. Ils ont également examiné les relations interinstitutionnelles du Congrès, en particulier avec le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec le Comité des régions de l'Union européenne.

Les autres points à l'ordre du jour comprenaient la préparation de la contribution du Congrès au processus d'Helsinki sur les perspectives du Conseil de l'Europe, la coopération avec le Bélarus et le budget du Congrès pour l'exercice 2020-2021.

Helsinki, 1^{er} mars 2019

Le Bureau s'est réuni à Helsinki à l'invitation de l'Association finlandaise des pouvoirs locaux, dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres. Les membres du Bureau ont été accueillis par la Présidente de l'Association Sirpa PAATERO et ont ensuite tenu un échange de vues avec Martti HETEMÄKI, Secrétaire d'État permanent du ministère finlandais des Finances. Le Secrétaire d'État a informé le Bureau que la Finlande mène actuellement un processus de réforme majeure de la gouvernance du pays, qui prévoit la création d'un niveau de gouvernement supplémentaire sous la forme de 18 comtés. Soulignant qu'il s'agissait d'une « réforme révolutionnaire comme on n'en a pas vu depuis plus de 200 ans », le Secrétaire d'État a indiqué qu'elle était actuellement examinée au Parlement et faisait l'objet de nombreux débats et consultations. Le Président du Congrès a salué le fait que la démocratie locale et régionale soit au cœur des préoccupations du gouvernement finlandais.

Parmi les points à l'ordre du jour figuraient aussi le projet de recommandation sur la contribution du Congrès à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe (processus d'Helsinki) ainsi que le projet de budget pour l'exercice 2020-2021 et le calendrier des priorités du Congrès pour la période 2021-2024.

Le Bureau a également examiné l'ordre du jour de la 36^e session, le mandat des rapporteurs thématiques du Congrès et les invitations adressées au Congrès par les autorités turques et albanaises à observer les élections locales qui se tiendront en Turquie le 31 mars et en Albanie le 30 juin 2019.

Strasbourg, les 1 et 4 avril 2019

Le Bureau, réuni à la veille de la session à Strasbourg, a approuvé la version finale du projet d'ordre du jour de la 36^e session du Congrès et examiné plusieurs documents décrivant la situation du budget du Congrès, son évolution depuis 2012 et les développements futurs possibles y compris un aperçu du plan d'urgence du Secrétaire général.

Outre les modifications apportées aux délégations nationales, les membres ont pris note d'un document décrivant les activités de coopération du Congrès dans les États membres et les régions voisines. Parmi les autres points à l'ordre du jour de la réunion figuraient la situation de Nurhayat ALTUN, condamné à 10 ans de prison le 20 mars 2019, et une information sur la révision de la Charte du Congrès, actuellement examinée par le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la démocratie.

Lors de sa réunion du 4 avril, le Bureau a examiné la réunion ministérielle de Helsinki (16-17 mai) et l'importance de sensibiliser les ministères de chaque pays à la contribution du Congrès, à ses idées sur l'avenir de Conseil de l'Europe et le rôle essentiel de la démocratie locale et régionale en général. Les membres sont informés du thème de la Semaine européenne de la démocratie locale 2019-2020: «Démocratie locale: renforcer la confiance».

Après un échange de vues avec Andrew DAWSON (UK, ECR), Chef de la délégation ayant observé les élections locales en Turquie le 31 mars, le Bureau a décidé de faire une déclaration sur la situation en Turquie après le scrutin et notamment sur les appels et le dépouillement du vote en cours d'organisation dans plusieurs municipalités et certains commentaires des autorités turques sur la mission d'observation du Congrès (voir ANNEXE 6)

B. LA SESSION

35^{ème} Session – 6-8 novembre 2018

Pendant cette session, le Congrès a renouvelé sa présidence. Il a élu Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE) Président, Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE) Présidente de la Chambre des régions et Xavier CADORET (France, SOC) Président de la Chambre des pouvoirs locaux. Les trois Commissions du Congrès ont elles aussi tenu des élections. Gabriele NEFF (Allemagne, GILD) et Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC) ont été réélus respectivement Présidente de la Commission des questions d'actualité et Président de la Commission de monitoring, tandis que Robert GRÜMAN (Roumanie, PPE/CCE) a été élu Président de la Commission de Gouvernance (voir ANNEXE 1).

Le thème de la session était : « Intégrité et comportement éthique des élus locaux et régionaux » et le Congrès a examiné plusieurs rapports sur ce thème, plus particulièrement sur les conflits d'intérêts aux niveaux local et régional, la transparence et le gouvernement ouvert ainsi que la révision du Code de conduite pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale. Les Règles et procédures du Congrès ont été actualisées en vue d'intégrer un code de conduite spécifique pour les membres du Congrès. Ces rapports s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route sur les activités de prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique au niveau local et régional, adoptée par le Congrès en 2016.

Dans le contexte des différentes crises que traverse l'Europe, les membres du Congrès ont tenu plusieurs débats sur les défis qui se présentent aux villes et aux régions. La question migratoire a été examinée lors de deux débats sur « Le droit de vote au niveau local, élément de l'intégration durable des migrants et des personnes déplacées dans les communes et régions d'Europe » et sur « Les régions frontalières face aux phénomènes migratoires ». En outre, les membres du Congrès ont discuté de la situation des maires sous pression, des difficultés financières auxquelles font face les collectivités locales, et de la manière de concilier solidarité territoriale et autonomie régionale. Ils ont également examiné le projet de lignes directrices sur le droit des collectivités locales d'être consultées par les niveaux supérieurs de gouvernement.

Dans le cadre du suivi régulier de la démocratie locale et régionale en Europe, le Congrès a examiné pour adoption les rapports sur la démocratie locale en Lituanie et en Slovénie, ainsi que le rapport sur la démocratie locale et régionale en Géorgie, en présence de Darius URBONAS, Vice-ministre de l'Intérieur de la Lituanie (voir II. C. LES CHAMBRES) et de Maya TSKITISHVILI, Vice-Premier ministre

et ministre du Développement régional et des Infrastructures de la Géorgie. Mme TSKITISHVILI a souligné que depuis les élections législatives de 2012, le développement régional, la démocratie locale et la décentralisation du pouvoir ont été déclarés comme l'une des priorités les plus importantes de son gouvernement. Elle a rappelé que les recommandations formulées par le Congrès en 2013 constituaient des principes directeurs pour la définition des objectifs de ce processus. Elle a réaffirmé son plein engagement en faveur du renforcement et de la responsabilisation des institutions locales autonomes grâce à une décentralisation progressive du pouvoir, en tenant compte de la nécessité de développer davantage les capacités financières et professionnelles des gouvernements locaux.

Des rapports d'information sur les élections anticipées dans sept municipalités de la République de Moldova (20 mai 2018), ainsi que sur les élections municipales aux Pays-Bas (21 mars 2018) et en Tunisie (6 mai 2018) ont par ailleurs été présentés (voir III. B. OBSERVATION DES ELECTIONS LOCALES ET REGIONALES).

La participation citoyenne a également été au cœur de cette 35^e session, en particulier avec la contribution de délégués jeunes de 42 États membres, qui ont siégé (sans droit de vote) aux côtés des membres du Congrès. Les délégués jeunes ont présenté les projets de terrain qu'ils avaient élaborés dans leurs collectivités respectives. En outre, un débat a été consacré à la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), et a mis en évidence la nécessité de donner un nouvel élan à cet événement annuel européen coordonné par le Congrès.

Le Congrès a par ailleurs adopté une recommandation contenant plusieurs propositions de réforme de son fonctionnement politique. L'objectif est de consolider son rôle institutionnel en tant que garant de la démocratie locale et régionale au sein du Conseil de l'Europe, tout en renforçant sa capacité d'agir avec plus de flexibilité. En particulier, le Congrès propose d'améliorer la représentativité de son Bureau et de laisser aux délégations une plus grande souplesse dans le choix concernant la répartition des délégués au sein des deux chambres du Congrès. Il s'agit aussi d'étendre à cinq ans la durée du mandat des délégués au Congrès et à deux ans et demi celle du mandat de ses présidents et vice-présidents. La recommandation qui a été adoptée confirme en outre la taille actuelle du Congrès, composé de 324 représentants et 324 suppléants, ainsi que la tenue de deux sessions annuelles. Enfin, le rôle des groupes politiques est reconnu pour la première fois dans le projet de Charte révisée. Le rapport a été présenté par Xavier CADORET et Marc COOLS (Belgique, GILD). Après la session, la recommandation a été présentée au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour examen et adoption.

À l'ouverture de la session, la présidente sortante, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, a fait le bilan des activités et des réalisations du Congrès durant les deux années de son mandat (2016-2018). Elle a salué la qualité des travaux et des débats, qui ont contribué à porter le message politique du Congrès. Elle a indiqué que la ligne politique suivie par le Congrès depuis dix ans était de se recentrer sur le périmètre de ses compétences, en particulier à travers le monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, l'observation des élections locales et régionales et les programmes de coopération, soulignant que cette politique pragmatique permet au Congrès de contribuer efficacement à la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe.

Parmi les personnalités invitées à s'exprimer lors de la session, Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie et Présidente du Comité des Ministres. Dans son allocution, Mme PEJČINOVIĆ BURIĆ a souligné la capacité de résilience et d'innovation des villes et des régions, et salué le travail du Congrès ainsi que la Charte européenne de l'autonomie locale comme réussite majeure du Conseil de l'Europe. Elle a confirmé que les ressources sont limitées et les responsabilités lourdes, mais qu'il est néanmoins indispensable d'agir au plus près des citoyens pour préserver leur qualité de vie et leurs droits fondamentaux.

36^e session – 2-4 avril 2019

Le thème général des deux sessions de 2019 est : « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie ». Un débat sur ce sujet a été organisé, avec la participation d'Ignacio SÁNCHEZ AMOR, secrétaire d'État à la Politique territoriale de l'Espagne.

Le troisième volet du débat sur la question des « Maires sous pression » a mis en lumière les difficultés auxquelles font face les collectivités locales et leurs représentants élus. Dans le contexte de l'assassinat du maire de Gdansk Pawel ADAMOWICZ, la nouvelle maire de la ville, Aleksandra DULKIEWICZ, a envoyé une contribution à la discussion. Son message a été lu pendant le débat par le Président de la commission de monitoring, Leendert VERBEEK (voir II.C. CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX).

Un débat sur le « gouvernement ouvert » à l'échelon régional a été organisé à la Chambre des régions (voir II. C. CHAMBRE DES RÉGIONS). Plusieurs débats thématiques ont également été tenus, sur la façon de remédier à la fracture entre les zones rurales et les zones urbaines, sur l'indemnisation financière des élus locaux et régionaux dans l'exercice de leurs fonctions et sur la protection des lanceurs d'alerte. Dans le cadre des initiatives du Congrès visant à promouvoir l'éthique dans le service public, les membres ont en outre examiné Les moyens de combattre le népotisme au sein des collectivités locales et régionales.

Dans le cadre de ses activités de monitoring, le Congrès a adopté les rapports sur la démocratie locale et régionale en Pologne et en République de Moldova, en présence de Renata SZCZEŃCH, Vice-ministre de l'Intérieur et de l'Administration de la Pologne, et d'Adrian ERMURACHI, Secrétaire Général adjoint du gouvernement de la République de Moldova (voir III. MONITORING DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET REGIONALE). Les membres ont également débattu de trois rapports sur l'observation d'élections : celles des assemblées cantonales en Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2018), et celles des collectivités locales en Pologne (21 octobre 2018) et en République de Slovénie (18 novembre 2018) (voir III. B. OBSERVATION DES ELECTIONS LOCALES ET REGIONALES).

Une résolution octroyant au Royaume du Maroc le statut de partenaire pour la démocratie locale a été adoptée. Le Maroc est ainsi devenu le premier pays à bénéficier de ce statut, qui offre aux pays voisins du Conseil de l'Europe un cadre privilégié de dialogue et de contacts institutionnels avec leurs homologues européens. La délégation du Maroc comprend six représentants et six suppléants, qui peuvent siéger aux côtés des membres du Congrès et contribuer aux débats lors des sessions – mais sans droit de vote –, ainsi qu'aux travaux des commissions (voir ANNEXE 5).

Des délégués jeunes de 42 États membres ont participé aux débats, comme ils le font depuis octobre 2014 dans le cadre de l'opération « Rajeunir la politique » lancée par le Congrès pour promouvoir la participation des jeunes aux niveaux local et régional. Un rapport sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la préservation des droits sociaux des jeunes a été débattu et adopté.

À l'ordre du jour figurait aussi la contribution du Congrès au processus d'Helsinki sur l'avenir du Conseil de l'Europe, lancée par la présidence finlandaise du Comité des Ministres, ainsi qu'un débat sur le budget et les ressources du Congrès pour le prochain biennium (2020-2021) (voir ANNEXES 4 et 5).

Jari PARTANEN, secrétaire d'État aux Transports et aux Communications de la Finlande, Liliane MAURY PASQUIER, Présidente de l'Assemblée parlementaire et Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, se sont adressés aux membres du Congrès.

S'exprimant au nom de la Présidence du Comité des Ministres, Jari PARTANEN a salué la Charte européenne de l'autonomie locale et le monitoring effectué par le Congrès. Il a déclaré que la loi finlandaise sur les collectivités locales témoignait de l'impact de la Charte dans son pays. Il a souligné qu'il était essentiel de veiller à ce que le Conseil de l'Europe et son action essentielle en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit continuent de vivre à l'avenir, malgré le processus de réforme et les autres difficultés auxquelles l'organisation fait face.

Liliane MAURY PASQUIER a souligné l'importance d'une coopération accrue entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès, évoquant en particulier la contribution au Programme 2030 des Nations Unies et à la réalisation de ses objectifs de développement durable, en particulier l'objectif n° 5 sur l'égalité entre les sexes. Elle a déclaré que, dans le contexte des difficultés actuelles, le Congrès pouvait contribuer de manière très importante à la réflexion du Conseil de l'Europe sur son avenir. Elle a estimé que le canal de communication directe qu'ont les élus locaux et régionaux avec leurs concitoyens jouait un rôle primordial dans la réponse apportée par ces représentants aux nombreux défis auxquels l'Europe fait face : les flux migratoires et l'accueil des réfugiés, la montée du populisme, la méfiance vis-à-vis des institutions démocratiques et l'escalade de l'extrémisme violent.

Dans le contexte de la crise politique et budgétaire que connaît l'organisation, Thorbjørn JAGLAND a réaffirmé l'importance des pouvoirs locaux et régionaux. Il a déclaré qu'une coopération accrue avec les collectivités était nécessaire pour augmenter l'impact du Conseil de l'Europe. Rappelant l'importance du travail de l'Organisation, il a souligné que la crise ne devait pas en démanteler les acquis. Pour que le Conseil de l'Europe continue à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, il doit continuer à être financé par tous ses États membres, et M. Jagland a invité les membres du Congrès à informer leur gouvernement de la situation particulièrement difficile que traversent le Congrès et le Conseil de l'Europe.

C. LES CHAMBRES

La Chambre des Pouvoirs Locaux

La Chambre a tenu sa 35^e Session le 6 novembre 2018 et sa 36^e Session le 3 avril 2019.

Lors de sa 35^e Session, la Chambre a élu Xavier CADORET (France, SOC) à sa Présidence pour un mandat de deux ans et élu ensuite ses 7 Vice-Président(e)s (voir ANNEXE 1).

La Chambre a examiné un rapport et une recommandation sur la situation de la démocratie locale en Lituanie, faisant suite à la troisième visite de suivi effectuée les 23 et 24 janvier 2018 dans les communes de Vilnius, Kaunas et Elektrėnai par les rapporteurs Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) et Sigurdur Bjorn BLONDAL (Islande, GILD) (voir III. LE MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Intervenant lors du débat, Darius URBONAS, vice-ministre lituanien de l'Intérieur, s'est félicité des recommandations contenues dans le rapport et a confirmé la volonté de son pays d'apporter les changements nécessaires pour améliorer la démocratie locale en Lituanie. Il a souligné que la Lituanie appréciait les recommandations proposées par les experts du Congrès car leurs propositions permettent aux autorités de jeter un regard nouveau sur la situation en Lituanie et de se concentrer davantage sur les domaines à améliorer, en rappelant que, conformément à la précédente recommandation du Congrès, le principe de subsidiarité en Lituanie est inscrit depuis 2016 dans la loi sur l'autonomie locale.

La Chambre a ensuite examiné un rapport et adopté une recommandation sur la situation de la démocratie locale en Slovénie, faisant suite à une visite de suivi effectuée dans le pays en février 2018 par les co-rapporteurs Henrik Brade JOHANSEN (Danemark, GILD) et Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE/CCE). Le rapport souligne le problème de la fragmentation des communes en Slovénie et encourage les autorités centrales à continuer de promouvoir les fusions et la coopération intercommunale (voir III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

Un rapport d'information sur les élections municipales tenues aux Pays-Bas le 21 mars 2018, présenté par le rapporteur Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD), au nom de la Commission de Monitoring a ensuite été examiné (voir III. LE MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

La session de la Chambre s'est conclue par le second volet du débat sur le thème des « Maires sous pression ». Sont intervenus : Andrzej PORAWSKI, directeur de l'Association des villes de Pologne, qui a évoqué les pressions exercées sur les maires de plusieurs villes du pays, et Nebojsa ZELENOVIC, qui a décrit les problèmes auxquels sont confrontés les maires de Serbie n'appartenant pas au parti au pouvoir. Les participants sont convenus que la Charte européenne de l'autonomie locale et le suivi assuré par le Congrès sont des instruments de référence pour combattre la corruption et les violations des droits fondamentaux des citoyens et des élus. Jean-Yves CAMUS, conseiller spécial du délégué général aux relations internationales de la Ville de Paris, a ensuite présenté le projet de sa ville de créer un observatoire sur la situation des maires menacés.

En ouverture de sa 36^e Session, la Chambre a tenu un troisième et dernier débat sur le thème des « Maires sous pression », qui a débuté par un message de la maire de Gdansk, Aleksandra DULKIEWICZ, lu par Leendert VERBEEK. Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE/CCE), maire de Haarlem (Pays-Bas), et Andreas HOLLSTEIN, maire d'Altena (Allemagne), ont également informé la Chambre des pressions et des menaces dont ils sont l'objet.

La Chambre a ensuite pris connaissance d'un rapport sur la mission d'évaluation ad hoc des élections locales tenues en République de Slovénie le 18 novembre 2018, présenté par le rapporteur Robert GRUMAN (Roumanie, PPE/CCE) (voir III. SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

La session s'est conclue par un débat thématique sur la « Fracture ville/campagne : quelles solutions pour un printemps des territoires ? ». Sont intervenus : Karl KOESSLER, chercheur principal et chef de groupe, Institut de fédéralisme comparé, Centre de recherche EURAC (Académie européenne de Bolzano, Italie) ; Jane ATTERTON, directrice du Centre de politique rurale et chercheuse en politiques, Collège rural écossais (SRUC) ; et Anni AHLAKORPI, membre du conseil municipal d'Utsjoki (Finlande). Le débat a abouti à la conclusion qu'une interaction plus étroite entre les régions urbaines et rurales était essentielle pour les collectivités locales d'Europe.

La Chambre des Pouvoirs Locaux

La Chambre a tenu sa 35e session le 6 novembre 2018 et sa 36e session le 3 avril 2019.

A sa 35ème session, la Chambre a réélu Gunn Marit HELGESEN sa Présidente pour un mandat de deux ans et a élu ses 7 Vice-Présidents (voir ANNEXE 1).

La Chambre a tenu un débat sur les régions frontalières face aux phénomènes de flux migratoires et a adopté une Recommandation et une Résolution présentées par Eirini DOUROU (Grèce, SOC). Les orateurs invités à ce débat ont inclus Martin GUILLERMO-RAMÍREZ, Secrétaire Général de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) ; Laura FERRARA (Italie), Vice-présidente de la Commission des affaires juridiques du Parlement européen et rapporteur sur le régime d'asile commun ; et Fatma SAHIN (Turquie), Maire de la Municipalité métropolitaine de Gaziantep et Présidente de l'Union des municipalités de Turquie.

La Chambre a également tenu un débat sur la "Solidarité territoriale : autonomie régionale ou gouvernement régional égoïste", avec la participation de Jean-Pierre GRIN (Suisse, ALDE), Rapporteur général sur les pouvoirs locaux et régionaux de la Commission des affaires sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; Romain PASQUIER (France), Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et professeur à l'Université de Rennes ; et Thomas MÜTZE (Allemagne), membre du Parlement bavarois. Les intervenants du débat ont souligné l'importance d'un partage équitable des charges entre les régions tout en mettant en garde contre la réalisation de l'équilibre régional en appauvrissant certaines d'entre elles au profit d'autres ; ils ont souligné les limites actuelles des Etats pour assurer la cohésion territoriale et la nécessité de promouvoir la "justice territoriale" en renforçant le rôle des Etats dans la péréquation financière tout en élargissant le rôle des autorités régionales et locales dans les politiques communautaires comme les transports, l'éducation ou l'environnement.

Au cours de sa 36e session, la Chambre a adopté une Recommandation sur les élections des assemblées cantonales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (tenues le 7 octobre 2018), présentée par le Rapporteur Stewart DICKSON et a tenu pour la première fois un "débat libre", permettant à ses membres de s'exprimer sur des questions qui n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour de la session.

En outre, la Chambre a tenu un débat sur le Gouvernement ouvert à l'échelon régional, avec un accent particulier sur la transparence dans les procédures et dans la communication et sur les mécanismes pour renforcer le dialogue avec les citoyens et leur engagement. Parmi les orateurs invités à ce débat figuraient Donatella PORZI (Italie), Présidente de la Conférence des Assemblées législatives régionales européennes (CALRE) ; David GOESSMANN, Analyste politique de la Direction de la gouvernance publique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; et Luis PETRIKORENA ARBELAIZ (Espagne), Directeur de la plate-forme "Gobierno Abierto" de la Présidence du Gouvernement du Pays Basque. Les orateurs ont souligné que le gouvernement ouvert s'articulait autour de trois grands axes : la participation des citoyens, la transparence du processus décisionnel et la responsabilité des représentants élus, mais qu'elle devait également inclure la notion de confiance et d'indépendance de la société civile vis-à-vis du gouvernement, et que le concept de gouvernement ouvert était un moyen d'améliorer les interactions entre les citoyens et tous les niveaux de gouvernance locale et régionale, et préfigurait probablement la naissance des "États ouverts". Les membres de la Chambre ont eu l'occasion de présenter de nombreuses initiatives de gouvernement ouvert adoptées par leurs régions : conférences citoyennes sur l'intégration des réfugiés en Basse-Saxe ou sur la pollution atmosphérique à Stuttgart en Allemagne, plate-forme de dialogue sur l'environnement créée par la capitale géorgienne, Tbilissi, publication régulière en ligne des budgets ouverts des autorités de la région russe de Leningrad ainsi que la numérisation des documents et l'accès à 250 services publics de la République du Tatarstan.

D. LES COMMISSIONS

Commission de Monitoring

Les membres de la Commission de monitoring se sont réunis à Strasbourg le 6 novembre 2018, lors de la 35^e Session du Congrès. Ils ont réélu Leendert VERBEEK à la présidence de la Commission de monitoring et élu cinq vice-président(e)s (voir ANNEXE 1).

Les membres ont pris note des rapports en préparation, portant en particulier sur l'observation des élections des assemblées cantonales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2018) et des

élections locales de Pologne (18-22 octobre) et sur la situation de la démocratie locale et régionale en Fédération de Russie (23-25 octobre 2018) et en Bosnie-Herzégovine (20-23 novembre 2018).

La Commission a aussi approuvé son programme de travail pour 2019-2020.

Une deuxième réunion de la Commission de monitoring s'est tenue à Belgrade, en Serbie, le 7 février 2019. La Commission y a examiné, pour adoption, des rapports sur la situation de la démocratie locale et régionale en Pologne et en République de Moldova, ainsi qu'un rapport sur les élections des assemblées cantonales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2018). En outre, un rapport d'information sur les élections locales de Pologne (21 octobre 2018) a été présenté pour examen en vue du débat lors de la session d'avril.

La Commission a également examiné les procédures de suivi en cours concernant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Bosnie-Herzégovine et en Fédération de Russie. Les projets de recommandations pour ces deux pays devraient être soumis pour adoption lors de la 37^e Session, en octobre 2019.

Enfin, dans le cadre des activités du Congrès visant à promouvoir les droits de l'homme aux niveaux local et régional, la Commission a débattu des thèmes qui seront traités dans le deuxième volume du Manuel sur les droits de l'homme. Le premier volume, paru en novembre 2018, porte sur le droit de non-discrimination pour trois groupes : les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ; les Roms et Gens du voyage ; les personnes LGBTI. Le Manuel inclut une présentation du cadre juridique et du rôle que les collectivités locales et régionales peuvent jouer dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que 65 bonnes pratiques mises en œuvre dans plus de 25 pays.

La Commission s'est réunie une nouvelle fois le 2 avril 2019, pendant la 36^e Session du Congrès. Elle s'est penchée sur les deuxièmes parties des visites de monitoring en Bosnie-Herzégovine et en Fédération de Russie et au monitoring en Hongrie. La Commission a été informée de la visite préélectorale effectuée à Ankara le 14 mars 2014 et de la visite d'observation électorale du Congrès sur les élections locales tenues en Turquie le 31 mars 2019. Le projet de rapport sera soumis pour adoption lors de la prochaine réunion de la Commission, le 3 juillet 2019 à Oslo, en Norvège.

Commission de la Gouvernance

Lors de sa réunion du 6 novembre 2018 à Strasbourg, pendant la 35^e Session du Congrès, les membres de la Commission de la Gouvernance ont élu Robert GRUMAN (Roumanie, PPE/CCE) à la présidence de la Commission et élu cinq Vice-président(e)s (voir ANNEXE 1).

Les membres ont approuvé les projets de rapports sur « La protection des lanceurs d'alerte », présenté par Josan MEIJERS (Pays-Bas, SOC), et « Combattre le népotisme au sein des pouvoirs locaux et régionaux », présenté par Wilma DELISSEN VAN TONGERLO (Pays-Bas, GILD).

Les membres ont aussi approuvé un projet de rapport sur l'« Indemnisation financière des élus et fonctionnaires locaux et régionaux dans l'exercice de leurs fonctions », présenté par les corapporteurs Marta CAMPARANI-TALABER (Hongrie, PPE/CCE) et Robert GRUMAN, et examiné les rapports en préparation.

La Commission s'est également réunie le 2 avril 2019 pendant la 36^e Session du Congrès, lors de laquelle une nouvelle élection des cinq Vice-président(e)s a été organisée (voir ANNEXE 2), à la suite d'un recours portant sur des irrégularités lors de l'élection précédente.

Les membres de la Commission ont ensuite tenu un échange de vues sur deux rapports en préparation sur « Une répartition équitable de l'imposition dans les zones transfrontalières », présenté par Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC), portant sur les problèmes liés à la répartition des recettes fiscales provenant de travailleurs transfrontaliers dans les États membres, et un rapport sur « L'usage des langues par les collectivités locales et régionales », présenté par Andrew DAWSON (Royaume-Uni, CRE), relatif à la manière dont les autorités locales et régionales peuvent faire en sorte que la diversité linguistique bénéficie à toutes les parties concernées.

Les membres ont aussi approuvé les mandats de rapports sur « la taxe sur le tourisme et les plateformes de partage de logement » et « L'avenir du conseiller municipal », qui souligne le déclin de la responsabilité politique dans les villes européennes.

Enfin, les membres ont tenu un échange de vues avec Peter ANDRE, président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG).

La Commission tiendra sa prochaine réunion le 13 juin 2019 à Várpalota, dans le comitat de Veszprém, en Hongrie.

Commission des questions d'actualité

La Commission a tenu deux réunions à Strasbourg : le 6 novembre 2018, lors de laquelle elle a élu ses cinq vice-président(e)s (voir ANNEXE 1), l'autre le 2 avril 2019.

L'ordre du jour de la réunion de novembre incluait l'examen d'un rapport intitulé « Assurer l'exercice des droits sociaux des jeunes : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux Commission des questions d'actualité », préparé par Piero FASSINO (Italie, SOC) et Liisa ANSALA (Finlande, GILD) et adopté le 3 avril 2019 lors de la 36^e Session du Congrès. La Commission a aussi adopté le mandat d'un rapport sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), présenté par Oleksandr SIENKEVYCH (Ukraine, GILD).

La réunion d'avril de la Commission a été consacrée à des débats sur les thèmes suivants : les identités régionales (proposition de la Chambre des régions) ; les personnes vivant seules, en tant que nouvel axe des politiques locales (présenté par Carla DEJONGHE (Belgique, GILD)) ; l'accès aux services de santé essentiels pour les réfugiés et les migrants, en tant que droit fondamental (présenté par Brigitte VAN DEN BERG (Pays-Bas, GILD)). La Commission a également examiné et approuvé une proposition de rapport soumise par Henrietta BERO (Hongrie, PPE/CCE) et Sebastian VOGT, du Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ), sur le rôle des collectivités locales concernant le travail des jeunes. Un mandat sur ce thème sera examiné lors de la réunion d'été de la Commission.

Figuraient également à l'ordre du jour une présentation de Nawel RAFIK ELMRINI (France, SOC) sur « La mise en place du Passeport européen de qualifications pour les réfugiés à Strasbourg » et les témoignages de deux réfugiés ayant bénéficié de ce passeport.

John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC), rapporteur sur les activités liées aux Roms, a présenté les résultats de la 2^e réunion de l'Alliance ukrainienne des maires pour l'inclusion des Roms, organisée dans la ville de Lviv. Des vidéos réalisées à cette occasion, encourageant à ce que les Roms soient considérés comme des citoyens à part entière et appelant à mettre un terme aux agressions contre les Roms, ont été présentées lors de la session (voir IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES).

La Commission tiendra sa prochaine réunion à Stuttgart, en Allemagne, le 28 juin 2019.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Visites de monitoring

Depuis octobre 2018, le Congrès a effectué cinq visites de monitoring dans les trois États membres suivants :

Fédération de Russie (23-25 octobre 2018)

Une délégation du Congrès a effectué une visite de suivi pour examiner la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la Fédération de Russie en 1998

Les co-rapporteurs Jakob WIENEN et Stewart DICKSON se sont concentrés sur les développements dans le domaine de l'autonomie locale survenus en Fédération de Russie depuis l'adoption de la dernière recommandation du Congrès, le 28 Octobre 2010.

Des réunions se sont tenues à Moscou et à Saint-Petersbourg, en particulier avec le Vice-ministre de la Justice, des fonctionnaires du ministère des Finances, le Vice-président de la Douma, le Président du Comité du Conseil de la fédération chargé de la structure fédérale, de la politique régionale, des collectivités locales et des Affaires du Nord, ainsi qu'avec les représentants de la Douma (parlement

régional) de la Ville de Moscou. À Saint-Petersbourg, la délégation a rencontré le juge de la Cour constitutionnelle et les responsables de l'administration de la région de Léningrad et de l'Assemblée législative de la région de Léningrad.

La délégation a eu des entretiens avec la délégation nationale de la Fédération de Russie auprès du Congrès et des membres du Congrès national des municipalités russes, ainsi qu'avec des représentants de l'Association des villes petites et moyennes de Russie, de l'Union des petites villes de la Fédération de Russie et l'Union des villes russes.

Bosnie-Herzégovine (20 - 22 novembre 2018)

Une délégation du Congrès a effectué une visite de suivi pour examiner la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la Bosnie-Herzégovine en 2002.

Les co-rapporteurs Lelia HUNZIKER (Suisse, SOC) et Carla DEJONGHE se sont penchées sur les développements dans le domaine de l'autonomie locale et régionale survenus en Bosnie-Herzégovine depuis l'adoption de la dernière recommandation de suivi du Congrès, en mars 2012. Des réunions étaient prévues dans les villes de Sarajevo, Sarajevo Est et Banja Luka, en particulier avec le président de la Chambre des peuples de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, le vice-président de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, le Les médiateurs des droits de l'homme de Bosnie-Herzégovine, le maire adjoint de Sarajevo, le président du conseil municipal de Sarajevo-Est et le président de l'Assemblée du district de Brčko

À Banja Luka, la délégation a rencontré le ministre de l'Administration et de l'Autonomie locale de la Republika Srpska, le président de la Cour constitutionnelle de la Republika Srpska, le maire de Banja Luka et le vérificateur général du Bureau suprême de la Republika Srpska. Audit de secteur. La délégation a eu des entretiens avec les membres de la délégation nationale de Bosnie-Herzégovine auprès du Congrès, les représentants de l'Association des municipalités et des villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et l'Association des pouvoirs locaux de la République de Srpska.

Fédération de Russie (5 - 7 mars 2019)

Pour cette deuxième partie de la visite de suivi aux réunions russes, il était prévu à Moscou, Kazan et Cheboksary, en particulier avec les représentants du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, les représentants de certains partis politiques et les membres de l'association des députés indépendants de Moscou.

La délégation a également rencontré les représentants aux niveaux local et régional des républiques du Tatarstan et de la Tchouvachie. Un échange de vues a eu lieu avec le ministre des Finances de la République du Tatarstan, le ministre de la Justice de la République du Tatarstan, le ministre des Finances de la République de Tchouvache, le ministre de la Justice de la République de Tchouvache et les représentants de la Les conseils d'État, les chambres des comptes et les cours constitutionnelle et suprême des deux républiques. Au niveau local, des réunions ont été programmées avec les maires de Kazan et de Cheboksary. La délégation a également eu des entretiens avec les membres de l'Association «Conseil des municipalités de la République du Tatarstan» à Kazan.

Le rapport et le projet de recommandation seront soumis pour adoption à la 37^{ème} session du Congrès en octobre 2019

Hongrie (19 - 21 mars 2019)

Une délégation du Congrès a évalué la mise en œuvre des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, que la Hongrie a ratifiée en 1994.

Les co-rapporteurs Marc COOLS et Jean-Pierre LIOUVILLE (France, SOC) ont examiné l'évolution de l'autonomie locale dans le pays depuis l'adoption de la dernière recommandation du Congrès, le 29 octobre 2013.

Des réunions étaient prévues à Budapest, Budaörs, Salgótarján et Rákócziánya, en particulier avec le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'État chargé des Affaires budgétaires au ministère des Finances, le président de l'Office national d'audit, le vice-président de l'Assemblée nationale, juges de la Cour constitutionnelle et commissaire aux droits fondamentaux.

La délégation a également eu des échanges avec le maire suppléant de Budapest, le maire du 6^e arrondissement de Budapest, le président de l'assemblée générale du comté de Nógrád et les maires de Budaörs, Salgótarján et Rákócziánya. Des réunions étaient également prévues avec des

représentants de plusieurs associations hongroises de pouvoirs locaux et régionaux et avec des membres de la délégation hongroise au Congrès.

Le rapport et le projet de recommandation seront soumis pour adoption à la 37^{ème} session du Congrès en octobre 2019

Recommandations adoptées

La démocratie locale en Slovénie (Rec 421)

Le rapport et la recommandation adoptés le 6 novembre 2018 s'inscrivent dans le cadre de la visite de suivi que les corapporteurs, Henrik Brade JOHANSEN (Danemark, ILDG) et Gaye DOGANOGLU ont effectuée dans le pays en février 2018.

Les principaux constats du rapport et de la recommandation sont que la Slovénie se conforme, dans l'ensemble, aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, mais qu'il conviendrait de dégager un consensus entre les autorités centrales et les autorités locales sur les principes de financement des collectivités locales, de renforcer l'autonomie budgétaire locale, de mieux consulter les autorités locales dans la pratique sur les questions qui les concernent et de favoriser les fusions et la coopération intercommunale.

Les rapporteurs se sont félicités du « rôle exemplaire » que la Cour constitutionnelle joue dans l'application de la Charte à laquelle elle renvoie systématiquement dans sa jurisprudence. Les associations qui représentent les collectivités locales peuvent saisir la Cour constitutionnelle et cette possibilité peut être considérée comme un exemple de bonne pratique pour d'autres États membres du Conseil de l'Europe.

Ils notent aussi avec satisfaction que le principe de l'autonomie locale est reconnu à la fois par la constitution et par la législation nationale et que les autorités locales slovènes jouissent d'une protection juridique ; de nombreux instruments de participation publique directe au processus de prise de décision au niveau local, tel que le référendum, ont été mis en place.

Le Congrès appelle le gouvernement slovène à dégager un consensus sur les principes de financement des collectivités locales en consultation avec ces dernières et à renforcer l'autonomie fiscale locale. Ils encouragent les autorités nationales à simplifier les réglementations légales portant sur certaines des tâches incombant aux collectivités locales pour alléger la charge humaine et financière qui pèse sur leurs ressources propres. Les autorités nationales sont aussi appelées à veiller à ce que les collectivités locales soient consultées plus efficacement dans la pratique, à toutes les étapes du processus de planification et de prise de décision, dans tous les domaines qui les concernent directement. Il conviendrait aussi de faire face à la fragmentation des communes en Slovénie.

La démocratie locale en Lituanie (Rec 420)

Le rapport et la recommandation adoptés le 6 novembre 2018 font suite à la troisième visite de suivi effectuée les 23 et 24 janvier 2018 dans les communes de Vilnius, Kaunas et Elektrėnai par les rapporteurs Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) et Sigurdur Bjorn BLONDAL (Islande, GILD).

Dans l'ensemble, les textes adoptés soulignent le bon niveau de la démocratie locale en Lituanie ; le pays a ancré les principes fondamentaux de l'autonomie locale dans sa législation et a fait des progrès en étendant les droits des municipalités concernant la gestion des terres appartenant à l'Etat. En outre, les autorités locales et leur association (ALAL) sont dorénavant régulièrement consultées et la participation des citoyens aux prises de décisions publiques a été renforcée.

Cependant, les rapporteurs ont relevé qu'en pratique, un certain nombre de réglementations légales tendent à restreindre l'autonomie municipale et l'indépendance des autorités locales. Malgré une reprise économique rapide après la crise financière et l'augmentation des budgets locaux, les ressources des autorités locales ne sont pas à la mesure de leurs responsabilités. S'agissant des structures administratives, ils regrettent que Vilnius, en tant que capitale, ne bénéficie toujours pas d'un statut légal spécifique et que, par ailleurs, les capacités administratives et les fonctions des Conseils Régionaux de Développement restent limitées.

Le Congrès recommande aux autorités nationales lituanienes d'assurer une meilleure mise en œuvre du principe de subsidiarité dans la pratique en allouant des ressources suffisantes aux municipalités et en leur garantissant un accès au marché des capitaux pour leur permettre de financer leurs investissements. Il les encourage également à reconnaître à l'Association le droit d'engager des

procédures judiciaires devant les tribunaux administratifs et de développer davantage la participation des citoyens au niveau infra-municipal.

La démocratie locale et régionale en Géorgie (Rec 426)

Le rapport et la recommandation préparés par les co-rapporteur, Stewart DICKSON et Michalis ANGELOPOULOS (Grèce, PPE/CCE) et adoptés le 7 novembre 2018, font suite à la visite de suivi en Géorgie que la délégation du Congrès a effectuée en avril 2018.

Les principaux constats du rapport et de la recommandation adoptés sont que des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine de la démocratie locale et régionale en Géorgie ces 15 dernières années, mais qu'il conviendrait de se pencher sur le manque de clarté dans la répartition des compétences, sur les difficultés d'accès des membres de l'opposition aux informations détenues par les municipalités et sur les risques de concentration excessive du pouvoir dans les mains des maires.

Parmi les évolutions positives figurent la reconnaissance expresse du principe de subsidiarité dans la constitution, l'introduction de l'élection directe des maires, la mise en place de nouveaux mécanismes de participation citoyenne, le renforcement de la capacité financière des collectivités locales au moyen de recettes fiscales supplémentaires, la modernisation du système d'audit, le renforcement du statut constitutionnel de la République autonome d'Adjarie et la participation active de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie à la prise de décision.

Le Congrès a relevé des inégalités de niveau de vie entre les zones urbaines et les zones rurales qui deviennent réellement préoccupantes et recommandent aux autorités géorgiennes de poursuivre leurs efforts de développement régional. Il recommande également aux deux parties de prendre de nouvelles mesures pour rétablir la confiance mutuelle afin de mettre fin au climat de méfiance entre les représentants du parti au pouvoir et l'opposition. Il recommande enfin de modifier la procédure de nomination des maires adjoint afin de ne pas créer un risque de concentration excessive du pouvoir dans les mains du maire et un système clos de gestion.

La démocratie locale et régionale en Pologne (Rec 431)

Le rapport et la recommandation préparés par les co-rapporteurs David BARO RIBA (Andorre, NI) et Pascal MANGIN (France, EPP/CCE), et adoptés le 2 avril 2019, font suite à une visite de suivi effectuée en Pologne en juin 2018 par la délégation du Congrès.

L'une des principales conclusions figurant dans le rapport et la recommandation est que la situation de la Pologne sur le plan de la démocratie locale et régionale a beaucoup changé ces dernières années : alors que le pays se classait parmi les dix pays de l'Union européenne les plus avancés en termes d'autonomie locale, il connaît désormais des « évolutions relativement alarmantes ».

Les rapporteurs soulignent que le principe de l'autonomie locale est garanti à la fois par la Constitution et par la législation nationale en précisant notamment que la Charte européenne de l'autonomie locale jouit d'un « statut quasi-constitutionnel » en Pologne. Parmi les autres points positifs, ils mettent en avant le fait que les collectivités locales peuvent s'associer librement et que la capitale, Varsovie, est dotée d'un statut spécial.

Cependant, ils s'inquiètent de la recentralisation qui affaiblit l'autonomie locale et qui a lieu dans un contexte de tensions entre le pouvoir central et les collectivités territoriales, notamment celles représentées par les partis politiques de l'opposition.

Des critiques sont par ailleurs formulées au sujet des ingérences des autorités centrales dans les fonctions locales, des déficiences du processus de consultation, de la dégradation du statut des élus, des ressources financières insuffisantes tirées notamment des redevances ou des impôts locaux, et de la perte de confiance des collectivités locales envers les tribunaux.

Le Congrès recommande aux autorités nationales de retrouver la voie de la décentralisation et d'inverser la tendance consistant à réattribuer à l'État des compétences locales et régionales, de veiller à ce que le principe de subsidiarité soit appliqué dans la pratique, de faire en sorte qu'un contrôle proportionné soit exercé sur les actes des collectivités locales, d'éviter toute réglementation excessive, de rétablir un processus de consultation équitable avec les collectivités locales, d'allouer à ces dernières des ressources financières suffisantes et de leur permettre d'établir des impôts locaux.

La démocratie locale et régionale en Moldova (Rec 436)

Le rapport et la recommandation adoptés le 4 avril 2019 ont été établis à l'issue d'une visite des co-rapporteurs Marc COOLS et Gunn Marit HELGESEN en République de Moldova, du 13 au 15 juin 2018.

Les textes adoptés expriment la préoccupation du Congrès face aux tendances à la recentralisation et au niveau insatisfaisant de démocratie locale en République de Moldova. Ils signalent plusieurs insuffisances, parmi lesquelles les ressources et l'autonomie budgétaires très limitées des collectivités locales, ce qui les rend dépendantes des transferts et dotations de l'État central. Ils critiquent aussi le manque de précision quant aux motifs qui permettent d'organiser un référendum de révocation, ce qui place les maires sous la menace permanente d'y être exposés.

De plus, le Congrès regrette que l'État intervienne dans les affaires locales à la faveur d'un contrôle des collectivités locales qui semble très intrusif, fréquent et discrétionnaire alors qu'il n'y a pas de mécanisme de consultation adapté entre l'État central et les collectivités locales. Un autre point problématique est que le climat politique dans lequel les maires exercent leurs fonctions pâtit de la pratique intensive consistant à tenter des actions au pénal contre les maires et les élus locaux.

La situation relative à l'exercice du mandat de maire de Chişinău est inacceptable, la capitale étant administrée depuis mai 2017 par des maires ad interim après l'invalidation des élections de juin 2018 pour des motifs controversés, ce qui a empêché le candidat élu de prendre ses fonctions.

Pour ce qui est des aspects positifs, le Congrès se félicite que le principe de l'autonomie locale soit explicitement reconnu par la Constitution et la législation correspondante, que des efforts aient été faits en vue de la ratification complète de la Charte de l'autonomie locale et que les dispositions actuelles relatives à l'unité territoriale autonome (UTA) de Gagaouzie constituent un compromis politique qui fonctionne globalement bien, malgré quelques points de tension.

S'appuyant sur ces conclusions, le Congrès demande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les autorités moldaves à mettre en œuvre plusieurs mesures pour apporter des solutions aux problèmes constatés.

B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation

Pologne (18 au 22 octobre 2018)

Une délégation du Congrès a effectué une mission d'évaluation électorale en Pologne du 18 au 22 octobre 2018. La mission a porté sur les élections locales organisées le 21 octobre dans tout le pays et, plus particulièrement, sur le scrutin dans les villes de Varsovie, Lublin, Lodz, Cracovie et Wrocław.

Avant le jour des élections, la délégation du Congrès, conduite par Jos WIENEN (Pays-Bas, PPE-CCE), porte-parole thématique pour l'observation des élections locales et régionales, a assisté à des réunions avec divers interlocuteurs, dont le Commissaire aux Droits de l'Homme polonais, le Président de la Commission électorale nationale de la République de Pologne, la Maire de Varsovie ainsi qu'avec des représentants des corps diplomatiques, des partis politiques, des médias et de la société civile.

Slovénie (16 au 18 novembre 2018)

Une délégation du Congrès a effectué une mission ad hoc, de portée réduite, en République de Slovénie du 16 au 18 novembre 2018, à l'invitation du ministre slovène de l'Administration publique, dans le cadre des élections municipales du 18 novembre 2018 et s'est rendu dans plusieurs bureaux de vote à Ljubljana et dans ses environs le jour du scrutin.

La délégation du Congrès a rencontré des représentants des corps diplomatiques, un représentant du ministère de l'Administration publique, la Commission électorale nationale de Slovénie et des représentants des partis politiques. Des rencontres se sont tenues également, avec les maires, de Smarjeske Toplice, de Kocevje et l'ancienne Vice-Présidente du Congrès et conseillère municipale d'Izola Breda PECAN.

La délégation a participé également à des réunions avec des représentants des communautés nationales italienne et hongroise et de la communauté rom ainsi que des représentants d'ONG et des médias.

Elections locales en Turquie (14 mars et 27 mars au 1^{er} avril 2019)

Visite préélectorale à Ankara (14 mars 2019)

Une délégation du Congrès conduite par Andrew DAWSON (Royaume-Uni, ECR) a effectué cette visite pré-électorale à Ankara afin d'évaluer la campagne et les préparatifs des élections locales qui se dérouleront en Turquie le 31 mars 2019.

La délégation a rencontré des représentants du corps diplomatique à Ankara et des membres du Conseil électoral suprême. Des échanges ont également eu lieu avec des représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux, de représentants de médias et d'ONG

Observation des élections (27 mars - 1er avril 2019)

Une délégation composée de 22 observateurs de 20 pays, également dirigée par Andrew DAWSON, a effectué la mission d'observation des élections afin d'évaluer les élections locales du 31 mars 2019.

Les 28 et 29 mars, la délégation a tenu des réunions d'information à Ankara avec des représentants du corps diplomatique, des autorités de l'État, des ONG, des groupes de réflexion, des médias et des partis politiques

Le jour du scrutin, dix équipes du Congrès ont assisté au vote dans environ 140 bureaux de vote répartis dans toute la Turquie, notamment à Ankara, Istanbul, Izmir, Antalya, Adana, Erzurum et Diyarbakir.

Lors d'une conférence de presse tenue à Ankara après les élections locales du 31 mars, le chef de la délégation du Congrès a présenté ses conclusions préliminaires (voir ANNEXE 6).

Rapports adoptés

Au cours de la 35e session, le Congrès a adopté les rapports suivants

Rapport d'information sur les élections locales en Tunisie

En mai 2018, une délégation du Congrès chargée de l'évaluation électorale a été invitée à observer les premières élections municipales organisées en Tunisie après le printemps arabe de 2011.

Le rapport d'information préparé à la suite de cette mission décrit le vote comme ayant été accompli avec succès malgré la situation socio-économique et politique difficile et appelle à modifier le cadre juridique des élections, en particulier en ce qui concerne la réglementation des médias, les conditions d'éligibilité et la soumission des candidatures.

Le chef de la délégation Xavier CADORET a regretté le faible taux de participation, seuls 34% de l'électorat ayant exercé son droit de vote, en raison notamment du désenchantement politique du pays et de la couverture médiatique nettement insuffisante de la campagne électorale.

Selon le rapport, des règles très strictes en matière d'attribution de temps d'antenne aux différentes listes et aux partis politiques pourraient éventuellement dissuader les chaînes de télévision privées de couvrir la campagne "de peur d'être sanctionnées par l'autorité de contrôle". Une attention particulière devrait être accordée à la création d'un cadre réglementaire pour les médias permettant une campagne électorale à part entière, à la simplification des conditions d'éligibilité et au traitement du problème de l'utilisation abusive des ressources administratives. Il préconise également d'améliorer les exigences juridiques pour l'établissement des listes de candidats, ce qui s'est révélé compliqué et excessivement restrictif dans la pratique, et de réexaminer la pratique consistant à trier les électeurs par groupe d'âge dans les bureaux de vote.

Le Congrès s'est engagé à renforcer son soutien au pays, en particulier dans le cadre de son partenariat Sud-Méditerranée et de son programme de coopération visant à renforcer la gouvernance locale.

Rapport d'information sur les élections locales aux Pays-Bas

Le rapport d'information porte sur l'évaluation des élections qui se sont tenues dans 335 municipalités néerlandaises le 21 mars 2018.

Le rapporteur Stewart DICKSON a souligné le caractère ouvert et transparent du processus électoral. Aux Pays-Bas, le droit de vote aux élections locales repose sur la résidence permanente des électeurs,

ce qui "favorise la participation des citoyens et est conforme à la Recommandation du Congrès concernant les électeurs résidant de facto à l'étranger".

Cependant, le rapport identifie également quelques domaines à améliorer, notamment l'absence de réglementation destinée à limiter les dépenses de campagne et le manque de transparence et d'équilibre en termes de subventions aux candidats au niveau local.

Le Congrès recommande aux autorités néerlandaises de définir des seuils pour les dépenses des partis locaux, d'adopter des règles de transparence financière, de garantir à tous les candidats un accès égal aux médias et de réviser la pratique du vote par procuration. En outre, il demande au gouvernement de s'engager à revoir la procédure de nomination des maires et des commissaires du roi.

Rapport d'information sur les élections locales anticipées en Moldova

Le rapport présente les conclusions de la délégation du Congrès qui a évalué les élections locales anticipées tenues le 20 mai dans sept municipalités moldaves, dont les deux plus grandes villes, Chişinău et Balti.

Le chef de la délégation, Gunn-Marit HELGESEN, a attiré l'attention sur les défis actuels de la démocratie locale en République de Moldova, notamment dans le contexte des événements qui ont suivi la suspension de l'ancien maire de Chisinau, Dorin CHIRTOACA, et d'un référendum sur la révocation qui a été organisé contre lui en 2017, à la suite de différentes accusations d'abus de pouvoir.

D'après le rapport, les élections locales étaient bien préparées sur le plan technique et gérées par un personnel électoral expérimenté dans les bureaux de vote, malgré certaines incohérences de procédure, principalement en ce qui concerne le scellement des urnes, ainsi que les tensions isolées observées dans des localités situées à l'extérieur de Chisinau lors d'un jour d'élection qui peut être décrit comme ordonné et calme, dans l'ensemble. Des informations ont cependant été reçues par la délégation à propos de pressions exercées sur les élus locaux par le biais d'enquêtes, de procédures judiciaires et d'influences commerciales, principalement pour inciter les maires et les conseillers à changer d'affiliation. De plus, les observateurs du Congrès ont été informés de cas d'utilisation abusive de ressources administratives, de violations du financement de campagnes et du manque d'accès équitable des médias à tous les candidats.

À la suite de cette mission d'évaluation et dans la perspective des prochaines élections locales prévues pour le printemps 2019, le Congrès insiste sur la nécessité de garantir une représentation équitable des populations locales lors des élections, d'améliorer davantage la précision des listes électorales et de mieux réglementer l'utilisation des équipements vidéo dans les bureaux de vote. Il invite les décideurs politiques de la République de Moldova à faire tout leur possible pour que les prochaines élections locales soient équitables, transparentes et démocratiques.

Au cours de la 36e session, le Congrès a adopté les rapports suivants :

Rapport d'information sur l'évaluation des élections locales en Pologne

Le rapport d'information fait suite à la mission d'évaluation des élections locales qui se sont tenues en Pologne le 21 octobre 2018.

Le rapport, présenté par le chef de la délégation Jos WIENEN souligne que, compte tenu de la complexité d'un processus électoral local à plusieurs niveaux et de l'introduction récente de changements significatifs du Code électoral polonais, les opérations de vote observées par les équipes du Congrès ont été, dans l'ensemble, bien organisées et se sont déroulées de manière ordonnée.

Le Congrès salue le taux de participation élevé, signe du haut niveau de confiance de la population vis-à-vis de l'administration des élections, ainsi que la possibilité donnée désormais aux ONG du pays d'observer les élections.

Néanmoins, le Congrès invite les autorités à adopter des procédures uniformes pour le jour du scrutin, à renforcer les ressources organisationnelles et la formation pour les Commissions électorales de Bureau de vote, ainsi qu'à sensibiliser les citoyens à l'importance du secret du vote. En outre, il recommande conformément aux recommandations de la Commission de Venise, que toute modification fondamentale du droit électoral devrait être introduite un an au moins avant les élections suivantes.

Rapport sur la mission d'évaluation ad hoc des élections locales en Slovénie

Le rapport fait suite à la mission d'évaluation ad hoc des élections locales tenues le 18 novembre 2018 en Slovénie.

Présenté par le chef de la délégation Robert Gruman, il conclut à une évaluation globalement positive du vote. Il salue en particulier le pluralisme du paysage médiatique slovène et note un haut niveau de confiance vis-à-vis de l'intégrité des processus électoraux, observé tout au long du jour du scrutin « calme et sans incident », ainsi que la gestion professionnelle des élections. Il note toutefois que des améliorations sont possibles concernant notamment la manière dont les urnes sont scellées, leur identification, la formation des membres des commissions électorales et la participation des femmes en tant que candidates.

Le rapport qualifie d'« exemplaire » la manière dont les membres des minorités nationales reconnues par l'État (les Italiens, les Hongrois et les Roms) sont associés aux processus décisionnels des communes et souligne le débat mené actuellement sur la protection des droits d'autres minorités nationales qui ne jouissent pas d'une reconnaissance de l'État (principalement des ressortissants de l'ex-Yougoslavie – plus nombreux que les minorités nationales reconnues – et une petite communauté germanophone).

Rapport sur l'observation des élections cantonales dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine

Le rapport porte sur la mission effectuée du 4 au 8 octobre 2018 pour l'observation des élections cantonales du 7 octobre 2018 dans les dix cantons de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et dans le district de Brcko.

Selon le rapport présenté par le chef de la délégation Stewart DICKSON, les élections ont eu lieu dans le contexte d'une situation économique difficile et d'une désillusion croissante du peuple face à l'impasse politique qui règne dans le pays où la classe politique est divisée en fonction de critères ethniques. La campagne électorale s'est déroulée dans une atmosphère polarisée et les candidats se sont affrontés dans des conditions de jeu inégales, notamment en ce qui concerne les médias, souvent en faveur des candidats en place.

Le jour du scrutin était généralement bien organisé et préparé, la majorité des membres de l'administration électorale étant en mesure de gérer le processus de manière suffisante malgré des conditions difficiles. Cependant, des incohérences ont été relevées sur la manière de voter pour les quatre bulletins de vote différents, ainsi que sur la question de l'identification de l'affiliation politique des membres de la commission électorale de bureau de vote et de l'échange ultérieur de ces postes entre partis politiques.

Le Congrès recommande que les élections des assemblées cantonales se tiennent en même temps que les élections locales - et non avec les élections générales, compte tenu de l'importance des cantons dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de leur rôle dans la structure complexe des institutions au niveau de l'Etat.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. DROITS DES ENFANTS

Dans une déclaration publiée à l'occasion de la « Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels », le 18 novembre 2019, Johan van den HOUT (Pays-Bas, SOC), porte-parole thématique du Congrès sur les enfants, a souligné que la protection des enfants contre les abus est une bataille de longue haleine. Il a exhorté le Conseil de l'Europe à poursuivre le travail entamé avec la campagne 1 sur 5 et a attiré l'attention sur le rapport du Congrès sur les enfants.

réfugiés non accompagnés, qui souligne que les enfants réfugiés sont particulièrement exposés au risque de maltraitance et de traite, même lorsqu'ils atteignent des pays « sûrs ». Il a souligné que dans la plupart de nos États membres, ce sont les autorités locales et régionales qui sont chargées de l'éducation des enfants dès le préscolaire et qui sont en première ligne pour traiter ces problèmes.

B. EGALITÉ DES GENRES

Le Congrès continuera à contribuer aux objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe (adoptés par le Comité des Ministres en mars 2018) qui présentent un intérêt pour les responsables politiques locaux et régionaux, tout en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations Unies, et en particulier des ODD. 5 (réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles). Au cours du prochain exercice, l'accent sera mis sur la lutte contre le sexisme en politique aux niveaux local et régional, ainsi que sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et mesures.

Dans une déclaration publiée à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2019, Jelena DRENJANIN (Suède, PPE / CCE), porte-parole du Congrès pour l'égalité entre les hommes et les femmes, a appelé à une tolérance zéro pour le sexisme dans les assemblées politiques. Elle a souligné que le sexisme est un obstacle à une représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux de gouvernance. Le Congrès travaille depuis de nombreuses années à promouvoir la participation des femmes à la vie publique. Cela inclut l'établissement de quotas, mécanisme que le Congrès applique au sein de ses propres délégations. Il a également adopté plusieurs résolutions et recommandations sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

C. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a participé à la Conférence contre l'antitsiganisme qui s'est tenue le 27 novembre 2018 à Vienne dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne. Cette conférence avait pour mission de formuler des recommandations en vue de la création d'un éventuel cadre européen pour les stratégies nationales d'inclusion des Roms après 2020.

John WARMISHAM a animé un atelier intitulé « Comment renforcer la reconnaissance et la volonté politique des décideurs au niveau local et régional pour lutter contre l'antitsiganisme et promouvoir l'inclusion des Roms ». Il a présenté, à cette occasion, le projet de création de réseaux nationaux de maires, qui est piloté par l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms mise en place par le Congrès. Il a expliqué que ces réseaux pouvaient « servir de plates-formes d'échange de bonnes pratiques et de dialogue entre les maires, mais aussi avec la société civile rom » pour une meilleure inclusion des Roms. Le porte-parole du Congrès a également invité les élus locaux et régionaux participant à l'atelier à condamner publiquement l'antitsiganisme en signant la Déclaration contre l'antitsiganisme prononcée par le Congrès. La Déclaration a été traduite en 34 langues et elle compte, à ce jour, 122 signataires de 34 pays européens.

Le 11 octobre 2018, l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a organisé à Tirana la première réunion du réseau albanais des maires pour l'inclusion des Roms. Les participants se sont penchés en particulier sur la question du droit au logement et des évacuations forcées, dans les deux cas du point de vue de la nouvelle législation albanaise adoptée en 2018 avec le soutien du Conseil de l'Europe, et également sous l'angle du droit international. Étaient présents sept maires et maires adjoints albanais, des représentants des pouvoirs locaux, des membres de la société civile rom, des ONG, des représentants du ministère des Finances et de l'Économie, ainsi que des représentants du ministère de la Santé et de la Protection sociale. Les maires sont convenus de former un réseau de maires pour l'inclusion des Roms, et Miranda Rira, membre du Congrès, a accepté d'en assurer la gestion pratique jusqu'à ce qu'un conseil d'administration officiel soit élu et que la structure du réseau soit établie. Onze communes albanaises ont signé la Déclaration contre l'antitsiganisme.

Le 3 décembre 2018, l'Alliance a participé au « Débat sur l'inclusion des Roms via un partenariat local » organisé à Bruxelles par le réseau ERGO (European Roma Grassroots Organisations/associations locales de Roms européens). La représentante de l'Alliance a examiné, avec des représentants de

l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, de la Commission européenne et d'ONG locales, les problèmes actuels et les stratégies en cours ; elle a mis en avant les atouts de la Déclaration contre l'antitsiganisme et a présenté les activités de l'Alliance.

Le 26 février 2019, l'Alliance a organisé la deuxième réunion officielle de son réseau local des maires d'Ukraine créé en 2017. Cette réunion, qui avait pour thème « L'Alliance ukrainienne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms », a rassemblé 40 élus locaux et régionaux, des parlementaires et des représentants d'ONG, à Lviv (Ukraine). Dans le contexte des agressions perpétrées contre des Roms en 2018 dans plusieurs villes ukrainiennes, les participants ont examiné les mesures qui pourraient être prises pour empêcher que de tels actes se reproduisent au niveau local : mobilisation des pouvoirs publics, mise en œuvre de stratégies, et coopération entre les autorités nationales et les autorités locales. Les participants ont également réfléchi à la manière de combattre les stéréotypes et de façonner le discours public sur les Roms en Ukraine. Huit représentants ont enregistré des déclarations vidéo dans lesquelles ils invitent le public à dépasser les stéréotypes et à combattre l'antitsiganisme et le discours de haine anti-rom.

Les déclarations vidéo enregistrées au cours de la réunion de l'Alliance à Lviv ont été diffusées pour la première fois lors de la 36^e session du Congrès, qui s'est tenue du 2 au 4 avril 2019. Elles ont été publiées en ligne en même temps, et sont désormais accessibles au public.

Le 9 avril 2019, pour marquer la Journée internationale des Roms, les déclarations vidéo ont été diffusées dans l'enceinte du Parlement ukrainien, dans le cadre d'une manifestation parallèle de la séance plénière du parlement.

D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL)

Lors de sa 35^e session en novembre 2018, le Congrès a adopté la résolution 430(2018) sur « Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) : un nouvel élan ». Résultat des travaux menés par le Groupe de réflexion du Congrès sur la réforme de la SEDL présidé par la porte-parole, Gaye DOGANOGLU (Turquie, PPE / CCE), la résolution définit les nouvelles modalités de l'initiative. Elle se concentre sur quatre objectifs principaux : permettre plus de flexibilité dans l'organisation de la semaine en encourageant les activités tout au long de l'année ; créer un réseau efficace de partage des bonnes pratiques entre les participants ; étendre le rayonnement de la SEDL en impliquant davantage les jeunes et d'autres acteurs potentiels ; et mieux récompenser les initiatives innovantes. Dans le cadre de cette réforme, le site Web a été repensé pour offrir une plate-forme interactive d'échanges entre participants.

Lors de sa réunion du 29 janvier 2019, le Bureau du Congrès a nommé Byrony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC) et Mihkel JUHKAMI (Estonie, PPE / CCE) en tant que nouveaux porte-parole thématiques sur la SEDL.

La réunion de coordination annuelle de la SEDL, présidée par la Vice-présidente du Congrès, Barbara TOCE (Italie, SOC), s'est tenue à Strasbourg le 19 février, avec la participation d'une soixantaine de représentants de villes partenaires de différents pays européens. Les participants ont évalué l'édition 2018 de la SEDL, présenté leurs bonnes pratiques et débattu des perspectives de la Semaine 2019. La réunion a également été l'occasion de présenter aux participants les nouvelles modalités de la Semaine à la suite de l'adoption de la résolution du Congrès en novembre 2018, ainsi que le nouveau site web de la SEDL.

Sur la base des propositions des participants, le Bureau du Congrès, lors de sa réunion du 4 avril 2019, a approuvé le thème « Démocratie locale : les territoires de la confiance » en tant que thème biennal des éditions 2019-2020.

E. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

Une délégation du Congrès, présidée par Gunn Marit HELGESEN a participé au Forum mondial de la démocratie 2018, qui s'est tenu au Palais de l'Europe, à Strasbourg (France), du 19 au 21 novembre sur le thème « Femmes/Hommes : Même combat ? ». Le Forum s'est concentré sur la participation publique, politique et économique des femmes et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le sillage de #MeToo.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a parrainé deux laboratoires d'idées thématiques (LAB) : Le LAB 1 sur « Une meilleure représentation grâce à une plus grande participation des femmes aux élections » avec la participation de Dusica DAVIDOVIC (Serbie, SOC) et Bryony RUDKIN (Royaume Uni, SOC) en tant qu'intervenantes, a présenté trois initiatives d'Albanie, d'Inde et du Mexique, soulignant les moyens de remédier aux obstacles structurels qui empêchent les femmes de se présenter aux élections et de participer aux processus de décisions

Le LAB 12 « Démocratie participative : une impulsion nécessaire pour le pouvoir des femmes ? », avec la participation de Stewart DICKSON et Nina BJÖRBY, Vice-présidente de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), a exploré l'efficacité des outils (électroniques) participatifs et leur impact sur l'inclusion des femmes dans la prise de décision. Il a examiné également les critères de qualité pour que la démocratie participative réussisse à représenter les voix des femmes à long terme. Les participants se sont appuyés sur la présentation d'une initiative de la municipalité de Messine (Italie) visant à développer des approches inclusives impliquant les femmes, les jeunes et les personnes à risque d'exclusion, et d'une initiative de la Ville de Gand (Belgique) visant à faire entendre les voix des femmes de 150 nationalités différentes.

En outre, une trentaine de représentants de collectivités locales d'Ukraine et de Géorgie ont participé au Forum et ont tenu, le 22 novembre, un atelier sur "L'égalité des genres au niveau local : Favoriser la participation et l'égalité des chances". La participation de ces deux délégations s'inscrit dans le cadre des activités de coopération menées par le Congrès, et, en particulier, du projet intitulé « Renforcer la démocratie et bâtir la confiance au niveau local » actuellement mis en œuvre en Ukraine.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

Chaque année, le/la Président(e) du Congrès tient un échange de vues avec le Comité des Ministres sur les priorités politiques du Congrès.

Dans son échange de vues du 28 novembre 2018, le Président du Congrès a souligné que la corruption demeurerait une menace majeure pour la gouvernance et la démocratie locales et régionales en Europe et que les gouvernements et parlements, à tous les niveaux, devaient y apporter d'urgence une réponse effective. Il a déclaré que le Congrès continuerait à axer son action sur la prévention – en encourageant des normes éthiques plus élevées et de meilleurs mécanismes de protection au niveau local et régional - ainsi que sur la transparence comme l'une des toutes premières priorités de son mandat.

Il a souligné que le Congrès était et continuerait d'être l'organe politique qui met en œuvre la dimension locale et régionale des missions et priorités du Conseil de l'Europe et qu'il avait l'intention de demeurer une force dynamique au sein du Conseil de l'Europe, faisant référence au processus de réforme en cours du Congrès visant à rationaliser son fonctionnement, à renforcer son identité institutionnelle et à accroître sa flexibilité dans l'action. Dans cette perspective, le Congrès contribuera à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe que vont mener les ministres des Affaires étrangères à Helsinki en mai 2019.

Le 3 avril, les membres du Congrès réunis en session plénière ont eu un échange de vues avec Jari PARTANEN, Secrétaire d'État, Ministère des Transports et des Communications de Finlande, au nom de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres (voir II. B. LES SESSIONS).

Deux fois par an, le Secrétaire Général du Congrès présente également une communication aux Délégués des Ministres sur les travaux en cours, les événements à venir, les défis et les conditions de travail du Congrès.

Dans sa communication du 17 octobre 2018, le Secrétaire Général a fait une mise à jour des activités statutaires achevées depuis sa dernière présentation en avril 2018 et expliqué la philosophie et le but

de la réforme entreprise par le Congrès depuis début 2018. Il a souligné que le Bureau du Congrès, en réponse à la situation financière délicate, a décidé d'engager une réflexion sur les changements nécessaires pour garantir non seulement le fonctionnement institutionnel du Congrès, mais aussi la capacité de ce dernier à apporter une contribution thématique et à maintenir des activités sur le terrain. Il a en outre ajouté que le Congrès souhaitait renforcer davantage son rôle institutionnel en tant que deuxième Assemblée du Conseil de l'Europe.

Les programmes d'activité des trois commissions du Congrès ont été communiqués dans les annexes du rapport d'activité présenté au Comité des Ministres à cette occasion

[Rapport d'activité CG34\(2018\)24](#)

B. L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès tient des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

S'adressant au Congrès le 4 avril 2019, la Présidente de l'Assemblée parlementaire Liliane MAURY PASQUIER a souligné que le Congrès avait une contribution très importante à apporter à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe (voir II. B. LES SESSIONS).

La Présidente a également eu une réunion bilatérale avec le Président du Congrès pour discuter d'une coopération accrue avec le Congrès et de sujets d'intérêt commun tels que la situation au Conseil de l'Europe, notamment en relation avec la délégation russe à l'APCE et les dernières élections en Turquie.

C. LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes

Les membres du Congrès au CED sont actuellement les porte-paroles thématiques sur l'observation des élections locales et régionales Jos WIENEN et Stewart DICKSON

S'adressant à la 116e session de la Commission de Venise, le 19 octobre 2018, Leendert VERBEEK a présenté les récentes activités de la Commission de suivi dans le domaine du suivi et de l'observation des élections. Il a fait part en particulier de ses préoccupations concernant la démocratie locale et régionale en Pologne et en République de Moldova (voir III. LE MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE).

D. LE CENTRE NORD-SUD

Le Congrès a poursuivi sa participation à la gouvernance du quadrilogue du Centre Nord-Sud et son engagement à contribuer aux activités du Centre.

Xavier CADORET a représenté le Congrès lors des réunions du Bureau et du Comité exécutif du Centre Nord-Sud, organisées à Tunis le 19 octobre 2018.

Les 20 et 21 octobre, il a également représenté le Congrès lors de la première édition des Rencontres franco-tunisiennes des élus municipaux à Tunis, organisées à l'initiative de l'Institut français de Tunisie et de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT).

Il est intervenu lors de la session à propos des défis que doivent relever les femmes élues au pouvoir au niveau local et des outils dont elles disposent, soulignant que la lutte pour une meilleure participation des femmes à la vie politique et pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit être une affaire locale. Le vice-président s'est également exprimé sur le thème de la gouvernance participative, rappelant les outils dont dispose le Congrès dans ce domaine, comme la Charte européenne de l'autonomie locale et la Semaine européenne de la démocratie locale.

Lors des rencontres franco-tunisiennes, auxquelles ont participé Riadh MOUAKHAR, ministre tunisien des Collectivités locales et de l'Environnement, et François BAROIN, président de l'Association des maires de France, plus de 300 élus locaux français et tunisiens ont échangé leurs expériences en matière de décentralisation afin de répondre aux défis identifiés sur le terrain en Tunisie.

À la fin de ces rencontres, le tout premier réseau de femmes élues originaires de France et de Tunisie, « Femmes d'influence », a été officiellement lancé. Parallèlement, une initiative municipale « Lab'baladiya », visant à répondre aux besoins d'assistance des autorités locales tunisiennes, débutera ses travaux en décembre 2018 et proposera, par l'intermédiaire de six ateliers d'apprentissage entre pairs originaires des deux pays, de développer des solutions novatrices et de nouveaux projets de coopération décentralisée.

E. LA CONFÉRENCE DES OING

Le Congrès et la Conférence des OING ont une coopération étroite en particulier sur des questions thématiques telles que l'égalité, la participation des jeunes, la participation des citoyens et les questions liées à la religion.

Thomas ANDERSSON (Suède, GILD), participe à un groupe de travail conjoint créé par le Congrès et la Conférence des OING pour réviser le « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus de prise de décision », adopté en 2009 par la Conférence et soutenu par le Congrès. La révision vise à mettre à jour le Code pour répondre aux changements sociaux et technologiques dans nos sociétés, en soulignant les notions de transparence, d'ouverture et d'accessibilité, d'égalité des sexes et de non-discrimination en tant que principes de la participation civile aux côtés de la responsabilité et de l'indépendance. Un changement conceptuel est également souhaité, dans lequel la coopération entre les autorités locales et les ONG repose sur la « cocréation » plutôt que sur le « partenariat ». Des exemples de bonnes pratiques seront rassemblés dans une boîte à outils. Le document final devrait être adopté par les deux entités lors de leurs sessions d'automne respectives en 2019.

Lors de la 36e session, le président du Congrès a rencontré la présidente de la Conférence, Anna RURKA, pour discuter des enjeux actuels et des nouveaux domaines de coopération. Mme RURKA a fait notamment savoir que l'une des deux réunions générales annuelles de la conférence aurait désormais lieu pendant la semaine de l'une des deux sessions annuelles du Congrès, afin de développer des connaissances et une compréhension mutuelle entre les membres du Congrès et les représentants de la société civile.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

Le Congrès et le Comité des Régions de l'Union européenne coopèrent de manière permanente entre les sessions plénières des deux institutions.

Réunion de Groupe à haut niveau

Le 29 janvier 2019, le Congrès et le Comité européen des régions de l'UE (CdR) ont tenu à Paris leur réunion annuelle du Groupe à haut niveau. Le Congrès était représenté par son président, le président de la Chambre des régions et le président de la Chambre des pouvoirs locaux. La délégation du CdR était composée de son président Karl-Heinz LAMBERTZ (Belgique) et de Luc van DEN BRANDE (Belgique), au nom de la commission CIVEX du CdR. Les participants ont fait le point sur la coopération en cours entre les deux institutions et ont débattu des priorités communes pour 2019. Ils se sont inquiétés des conséquences de la situation actuelle en Europe pour la démocratie locale et régionale, soulignant les pressions auxquelles les élus locaux sont confrontés, et ont souligné la nécessité de mieux sensibiliser les gouvernements nationaux à la valeur ajoutée de la décentralisation et au rôle des élus locaux et régionaux dans la défense du tissu social des communautés.

Les présidents KNAPE et LAMBERTZ ont souligné l'importance de réunir les impacts du Congrès et du Comité des régions, soulignant à cet égard l'acquis du Congrès dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ils ont également noté la coopération positive entre les deux

instances dans le cadre de la Conférence des pouvoirs régionaux et locaux du partenariat oriental (CORLEAP), de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM); du groupe de travail du CdR sur l'Ukraine et du groupe de travail sur les Balkans occidentaux; ainsi que du groupe de réflexion du Congrès sur la situation à Mostar, en Bosnie-Herzégovine. Parmi les autres sujets abordés figuraient la situation de la démocratie locale en Turquie et une coopération éventuelle à l'appui de la décentralisation au Belarus, en Tunisie et au Maroc

À la fin de la réunion, le Groupe a décidé de saisir l'occasion du 25e anniversaire des deux institutions en 2019 pour organiser un événement conjoint Congrès / CdR à Bruxelles le 27 juin 2019.

CORLEAP, ARLEM, TASK FORCE UKRAINE

Le 12 novembre 2018, le deuxième Forum sur la démocratie locale en Arménie a été organisé à Erevan conjointement par le Congrès, la CORLEAP, le Ministère arménien de l'administration territoriale et du développement (MTAD), l'Agence suisse de coopération pour le développement (DDC) et l'Association des communautés d'Arménie (CAA). Le Forum a fourni une plate-forme pour un dialogue constructif sur la décentralisation et le développement économique local entre ses 120 participants, y compris des maires et des conseillers locaux, leurs associations, des représentants du gouvernement national ainsi que des agences internationales et des experts.

Le 28 mars 2019, également à Erevan, Thomas ANDERSSON a participé à une conférence thématique sur « Les autorités locales et les organisations de la société civile », coorganisée par le Congrès, la CORLEAP, le MTAD et le CAA, en marge de la réunion du Bureau de la CORLEAP. L'événement a rassemblé des représentants des gouvernements locaux et régionaux d'Arménie et de toute l'Europe, ainsi que des organisations de la société civile et des agences gouvernementales arméniennes, afin de débattre des liens entre les autorités locales et la société civile et d'explorer des outils de coopération permettant de créer un environnement favorable à la participation des citoyens. Thomas ANDERSSON a présenté en particulier les travaux sur le Code de la participation civile à la prise de décision politique, en cours de révision par le Congrès et la Conférence des ONG internationales du Conseil de l'Europe.

Le 27 février 2019, Xavier CADORET a participé à la 10ème session plénière de l'ARLEM, à Séville, en Espagne. Il a notamment présenté les travaux du Congrès sur la bonne gouvernance et a souligné les relations étroites avec les élus du sud de la Méditerranée dans le cadre du partenariat Sud-Méditerranée.

Le 13 février 2019, le Secrétaire Général du Congrès a participé à la réunion de la task-force du CdR sur l'Ukraine, à Bruxelles. Il a souligné que le Congrès continuait de soutenir la mise en place d'institutions plus fortes au niveau local en Ukraine afin de faire du processus de décentralisation un succès et de le rendre irréversible. Le Secrétaire Général a également souligné la complémentarité des travaux du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne visant à soutenir le gouvernement, le parlement, les régions et les municipalités ukrainiennes.

B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Le 22 novembre 2018, Yoomi RENSTRÖM (Suède, SOC), rapporteur du Congrès sur les migrations, a représenté le Congrès dans le débat sur les migrations, la diversité et l'intégration organisé par l'Assemblée des régions d'Europe (AER) à Nimègue, aux Pays-Bas, conjointement avec la réunion du Bureau de l'ARE. Elle a souligné que les collectivités locales et régionales constituaient le premier point de contact avec les migrants et les principaux acteurs de l'organisation de leur accueil et de leur intégration dans les communautés d'accueil et a encouragé les initiatives visant à donner aux migrants un accès aux informations de base concernant la communauté d'accueil et la société, en facilitant l'apprentissage des langues, en les associant aux activités locales et en les préparant au marché du travail.

Leen VERBEERK a participé à la conférence "Journée internationale des migrants : Promouvoir la diversité dans les régions", organisée par l'ARE le 18 décembre 2018 à Barcelone, en Espagne. Il a rappelé les propositions du Congrès pour réussir l'accueil et l'intégration des migrants et a appelé à une vision positive des migrants qui peuvent enrichir nos cultures et à dynamiser nos sociétés

Conférence des assemblées législatives régionales de l'Europe (CALRE)

Le 22 novembre 2018, le Secrétaire Général du Congrès a participé à l'Assemblée générale de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) à Horta Azores (Portugal), suivie du premier forum parlementaire transatlantique. L'Assemblée générale a élu Donatella PORZI (Italie), présidente de l'Assemblée législative de l'Ombrie, présidente de la CALRE, pour un mandat d'un an.

Le Secrétaire général a présenté les travaux du Congrès sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les pays représentés à la CALRE et des informations sur les visites de suivi prévues en 2019 et 2020 en Autriche, en Allemagne, au Portugal, en Belgique et au Royaume-Uni. Il a également invité les membres de la CALRE à diffuser les recommandations du Congrès dans leurs assemblées respectives.

Au cours de la 36^e session, la présidente de la CALRE, Donatella PORZI, a participé au débat de la Chambre des régions sur le thème « Un gouvernement ouvert au niveau régional » (voir II. C. CHAMBRE DES RÉGIONS). Elle a également rencontré le président du Congrès, KNAPE, et le vice-président, HELGESEN, afin de discuter des synergies possibles en faveur des autorités régionales.

C. ASSOCIATIONS NATIONALES

Assemblée générale annuelle de l'Union des municipalités de Chypre (Nicosie, Chypre, 27 novembre 2018)

Dans son discours, le Secrétaire Général du Congrès a souligné que les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sont des partenaires essentiels avec lesquels le Congrès entretient un dialogue permanent et a salué « l'Année de la réforme de l'autonomie locale 2019 » à Chypre. Dans ce contexte, il a évoqué le dernier rapport de suivi du Congrès sur la situation de la démocratie locale à Chypre datant de 2016 et a invité les autorités nationales à examiner les suites à donner aux recommandations du Congrès et à en tirer le meilleur parti possible au cours de la dernière phase du processus de rédaction de la législation régissant la réforme.

Conférence annuelle de l'Union centrale des municipalités de Grèce (KEDE) (Athènes, Grèce, 3 décembre 2018)

Le Président du Congrès a participé à la conférence annuelle en présence de quelque 500 maires et conseillers, du ministre grec de l'Intérieur, Alexis CHARITSIS, du vice-président du Congrès, Michalis ANGELOPOULOS, de membres de la délégation grecque au Congrès et de hauts représentants de tous les partis politiques au parlement.

Dans son discours, le Président a rendu hommage au travail des délégations nationales des pouvoirs locaux et régionaux et de leurs associations nationales qui font du Congrès une assemblée vivante, efficace et utile, soulignant leur rôle crucial dans la mise en relation des pouvoirs locaux et régionaux avec les gouvernements et les parlements nationaux.

Il s'est félicité de l'exemple du KEDE, qui a contribué à la mise en œuvre du rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale en Grèce, adopté en 2015. En effet, les autorités grecques ont suivi la recommandation du Congrès en modifiant la législation en juillet 2018 afin d'étendre le champ d'application de la Charte aux régions. Soulignant les progrès réalisés en matière de décentralisation, il a toutefois évoqué les difficultés rencontrées par les collectivités locales et régionales grecques, notamment leur faible degré d'autonomie fiscale et le manque de ressources financières. En outre, eu égard aux difficultés auxquelles l'Europe est actuellement confrontée, le Président du Congrès a souligné le rôle central des autorités locales dans la restauration de la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Visite d'une délégation de l'association suédoise des pouvoirs locaux et des régions au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 12 mars 2019)

Le Président du Congrès a accueilli une délégation du Parti du Centre de l'Association suédoise des pouvoirs locaux et des régions (SALAR) lors de sa visite au Conseil de l'Europe. Au cours de leur échange, le Président a rappelé que les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, devaient être sauvegardées et soutenues afin de maintenir la paix et la stabilité sur le continent. La délégation était dirigée par Carola

GUNNARSON, chef du groupe du parti du centre à SALAR et maire de Sala (Suède). Une délégation du conseil d'administration de SALAR visitera également le Conseil de l'Europe les 21 et 22 mai 2019.

Visite d'une délégation de l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (Strasbourg, 18 mars 2019)

Gunn Marit HELGESEN, également président de l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS), et le secrétaire général du Congrès, ont rencontré une délégation de l'association en visite au Conseil de l'Europe. La délégation était composée de représentants de plusieurs municipalités des régions de Hedmark et d'Oppland. Ils ont discuté des principales activités du Congrès, notamment du suivi de la mise en œuvre de la Charte de l'autonomie locale dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que de certaines activités thématiques du Congrès telles que la promotion de l'éthique publique, la promotion de la citoyenneté, la participation et les droits de l'homme.

La Norvège est le principal contributeur aux programmes de coopération du Conseil de l'Europe avec près de 8 millions d'euros en 2017 et l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux est un acteur important dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme au niveau local dans plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe, tels que l'Ukraine et la République de Moldova.

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION

Les activités de coopération du Congrès ont pour but d'aider les États membres à mettre en œuvre les recommandations adoptées par le Congrès afin de résoudre des problèmes constatés au cours du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation d'élections locales et régionales.

Ces activités sont menées par le Secrétariat du Congrès dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en coopération et synergie étroites avec les autres entités de l'Organisation.

Principes et méthodologie

Depuis octobre 2012, plus de 1 200 collectivités locales (maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux) ont bénéficié des activités du Congrès menées en Albanie, en Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. Le coût de ces activités se monte à plus de 7 000 000 EUR, financés par des contributions volontaires d'États membres et de l'Union européenne.

Les activités mises en œuvre sont diversifiées et adaptées aux besoins des bénéficiaires : ateliers, séminaires régionaux, plates-formes d'échange et travail en réseau, soutien direct, médiation politique, défense et soutien, et conseil juridique. Une approche axée sur les échanges entre pairs permet aux membres du Congrès et aux bénéficiaires sur le terrain de débattre des principes et normes de la démocratie locale et de partager des pratiques innovantes en matière de gouvernance. Ces échanges sont la valeur ajoutée du Congrès. En effet, à ce jour, outre les membres des délégations nationales respectives de l'Albanie, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, plus de 70 membres du Congrès représentant 25 États membres y ont participé.

Le Congrès ne préconise pas de modèle « unique » d'administration locale. Ses activités visent à inciter les maires et les conseillers à piloter le changement dans leur commune afin de renforcer la transparence, la mise en œuvre des responsabilités et la participation des citoyens au processus décisionnel. De plus, le Congrès aide les élus locaux à défendre conjointement leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est un fil conducteur des activités politiques et opérationnelles. Elle s'appuie sur une série de manuels traitant de la transparence et de la participation citoyenne qui s'adressent aux collectivités locales d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine, et qui sont le fruit d'activités antérieures mises en œuvre dans le cadre de projets. Dans ce domaine, les actions s'appuient sur les résolutions et les recommandations adoptées traitant de la transparence et du gouvernement ouvert, et sur la résolution des conflits d'intérêts, la lutte contre le népotisme, la protection des lanceurs d'alerte et la cessation de l'utilisation abusive des ressources administratives, ainsi que sur le Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale, et ce dans le cadre de la Feuille de route des activités de prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional.

Le droit des collectivités locales d'être consultées est également au cœur des projets, au vu des nouvelles lignes directrices adoptées par le Congrès en novembre 2018. Les activités visent essentiellement à donner aux collectivités locales et régionales et à leurs associations les moyens d'agir en les aidant à acquérir les compétences analytiques nécessaires pour défendre leurs points de vue et plaider en faveur des changements législatifs et institutionnels généraux qui s'imposent.

De plus, la perspective de genre a été renforcée dans toutes les activités du Congrès relevant d'un projet afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et de promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux. Une autre priorité concerne la sensibilisation des élus locaux et régionaux à la dimension « droits de l'homme » dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit notamment d'adopter une démarche soucieuse des droits de l'homme dans la mise en œuvre des activités sur le terrain et d'intensifier les efforts visant à soutenir l'intégration d'une perspective de genre, mais aussi de veiller à la participation et à l'inclusion des groupes sous-représentés, en particulier les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les Roms et les autres minorités au niveau local.

Le Secrétariat du Congrès élabore actuellement des propositions de nouveaux projets bilatéraux en Géorgie, en République de Moldova et au Bélarus, ainsi qu'un projet pour la Bosnie-Herzégovine spécialement axé sur la situation dans la ville de Mostar, et des projets portant sur des thèmes transversaux intéressant les collectivités locales.

Les activités de coopération du Congrès mettent en avant les atouts que présente la mobilisation intersectorielle, institutionnelle et multiniveaux pour relever les défis et répondre aux besoins de nos sociétés modernes. Elles contribuent directement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et plus précisément à la participation du Conseil de l'Europe à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les Objectifs 5 (Égalité entre les sexes), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Ces activités concourent de plus aux 20 objectifs à atteindre d'ici 2020 par les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne, en particulier concernant l'élargissement des compétences des administrations publiques locales et la prévention de la corruption.

A. ARMENIE

Le Congrès a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Soutien institutionnel à l'Association des collectivités d'Arménie (CAA) », financé par le Gouvernement suisse et visant à renforcer les compétences de la CAA et à lui permettre de devenir un partenaire actif du système de gouvernance du pays. Eu égard aux progrès d'ensemble accomplis et à l'évaluation positive à mi-parcours, ce projet a été prolongé au-delà de son échéance initiale du 1^{er} mai 2017, jusqu'au 30 juin 2019.

Pendant la période actuelle, le Congrès a appuyé le Secrétariat de la CAA en accompagnant, de façon personnalisée et sur le lieu de travail, les membres du personnel chargés des activités de sensibilisation, de mobilisation de fonds et de communication. Un soutien supplémentaire a été apporté aux travaux des organes statutaires et des comités thématiques de l'Association, notamment en affermissant leur rôle de représentants et de défenseurs des intérêts de leurs membres, les collectivités locales arméniennes. Plusieurs documents, parmi lesquels une note d'orientation sur la formalisation du mécanisme de consultation entre le Gouvernement arménien, les collectivités locales et la CAA, une note de synthèse, des avis juridiques et des recommandations au Gouvernement sur les nécessaires réformes législatives en matière de gouvernance locale, des avis et des notes de synthèse, ont été élaborés et présentés au Gouvernement au cours des derniers mois.

En décembre 2018, le Congrès a aidé l'Association à organiser des forums de conseillers municipaux et des forums de fonctionnaires, en créant une plate-forme d'échanges sur les principales difficultés rencontrées au sein du système actuel de l'autonomie locale en Arménie. En mars 2019, un atelier a été organisé pour examiner et renforcer le rôle joué par les juristes municipaux dans l'élaboration des politiques publiques dans le domaine de l'autonomie locale.

Une évaluation des capacités organisationnelles de la CAA en matière de ressources humaines et de politiques afférentes a été menée afin de repérer les points forts et de définir les actions nécessaires pour combler les principales lacunes, et ainsi améliorer la performance globale et la capacité institutionnelle du Secrétariat de l'Association.

La CAA a également amélioré sa communication externe et a finalisé et publié sa première brochure, dont le but est de promouvoir le rôle de l'Association auprès des partenaires nationaux et internationaux.

Un nouveau projet intitulé « Renforcer la gouvernance décentralisée en Arménie » a été soumis en vue de son financement par le Gouvernement suisse. Ce projet, dont le lancement est prévu pour juillet 2019, s'appuie sur les résultats du projet actuel et intègre en plus les regroupements de communes d'Arménie. Il suit une démarche à deux volets : 1) aider la CAA à accomplir sa mission de catalyseur et d'expression de la position des collectivités locales, et mettre en place un mécanisme de consultation périodique entre les autorités nationales et les autorités locales, et 2) aider les collectivités locales à être plus transparentes et responsables et appliquer des mécanismes de participation au niveau local.

B. GEORGIE

Le Congrès est déterminé à renforcer sa coopération avec la Géorgie et à tirer profit des résultats du projet régional « Renforcement des cadres institutionnels de la gouvernance locale (2015-2017) », relevant du Partenariat UE-CdE pour la bonne gouvernance, et des travaux accomplis dans le domaine de la transparence, de la participation citoyenne et de la mise en œuvre des responsabilités.

Le Forum mondial de la démocratie organisé à Strasbourg a été l'occasion de donner suite aux engagements pris par les associations nationales des collectivités locales de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine au titre du Mémorandum d'accord signé en 2017 : ainsi, dans le cadre de ce forum, des représentants géorgiens ont été invités à une visite d'étude et à un atelier conjoint avec des représentants de l'Ukraine sur le thème « L'égalité des genres au niveau local : Favoriser la participation et l'égalité des chances ». Au cours de cet échange entre pairs organisé à Strasbourg le 22 novembre 2018, le combat commun de l'égalité des genres, qui appelle la participation des femmes et des hommes, des médias et de tous les niveaux de gouvernement, a été au centre des discussions et des partages d'expériences sur la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité des genres et des politiques sensibles à la dimension de genre au niveau local.

C. UKRAINE

Le projet « Renforcement de la démocratie et de la confiance au niveau local en Ukraine »¹ s'inscrit dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021. Il a été lancé en juillet 2018, sur la base des besoins et des commentaires exprimés par les bénéficiaires pendant toute la durée des activités du Congrès dans ce pays entre 2014 et 2017. Ce projet s'appuie sur les résultats du projet « Promotion de la démocratie locale en Ukraine (2015-2017) », qui visait à améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques en renforçant les capacités institutionnelles et de direction des élus locaux (maires et conseillers locaux)².

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de la démocratie locale en Ukraine en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les efforts des collectivités locales et de leurs associations nationales pour favoriser une prise de décision politique éthique et une gouvernance locale davantage orientée vers les citoyens et plus inclusive, réactive et transparente. La coopération avec l'Association des Villes ukrainiennes (AUC) est renforcée dans ce cadre et sur la base du Mémorandum d'accord signé avec le Congrès en septembre 2018.

Pour améliorer la qualité de ses résultats et sa capacité de défense et de soutien, l'AUC a bénéficié d'une assistance spécialisée, qui a consisté à traduire les besoins et les défis auxquels les collectivités locales doivent faire face en amendements législatifs concrets et réalisables. Le projet d'amendements de l'AUC à la loi sur l'autonomie locale — qui concerne essentiellement le système de supervision et de contrôle par l'État des activités des collectivités locales — et à la loi sur le statut des conseillers

¹ « Renforcement de la démocratie et de la confiance au niveau local en Ukraine » — Dépliant du projet : <https://rm.coe.int/project-leaflet-ukraine-eng/16808ff88e>

² Finalisé en décembre 2017, le projet a donné à plus de 150 maires, 200 conseillers municipaux et 150 jeunes dirigeants locaux la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences dans l'application des principes et normes de la démocratie locale pour rendre leur gouvernance plus ouverte, inclusive, transparente et responsable devant les citoyens. En outre, un dialogue stratégique visant à soutenir le processus de réforme a été établi grâce à des échanges entre pairs, avec la contribution de représentants de haut niveau du Congrès, dont sa Présidente.

locaux est le résultat d'un large éventail de consultations, qui confère aux travaux de l'AUC une légitimité et crée les conditions nécessaires à l'instauration d'un dialogue durable avec les responsables nationaux de l'élaboration des politiques. La table ronde « Perspectives sur le statut des conseillers locaux en Ukraine », organisée le 13 décembre 2018 à Kiev a été l'occasion d'un échange de vues sur les modifications de la législation électorale et de la réglementation législative du statut juridique des conseillers locaux, à la lumière des réformes qui leur ont donné des rôles et des responsabilités plus étendus.

La consultation entre les autorités nationales et les autorités locales et régionales, représentées par leurs associations nationales, a été enrichie grâce au soutien des membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale, s'agissant en particulier de l'intégration, dans de nouveaux projets de loi, de dispositions régissant le sens des responsabilités des élus locaux, projets qui ont fait l'objet d'échanges de vues le 25 février 2019 à Kiev.

L'AUC est déterminée à renforcer et à développer sa stratégie et ses capacités institutionnelles. Les membres de l'Association ont largement contribué à l'évaluation de référence de la position institutionnelle de l'AUC au cours de plusieurs réunions de groupes de réflexion organisées en novembre 2018, et lors de réunions tenues en janvier et février 2019 auxquelles ont participé les membres du conseil de direction. Les conclusions de l'évaluation, qui s'est achevée en avril 2019, seront examinées par les organes de décision de l'AUC, qui s'en inspirera pour élaborer sa stratégie à moyen terme et fixer ses orientations.

Les travaux conjoints avec l'AUC se sont poursuivis sur le thème du gouvernement ouvert et de l'égalité entre les genres. Une visite d'étude a été organisée à Strasbourg dans le cadre du Forum mondial de la démocratie en novembre 2018 pour des élus locaux ukrainiens et leurs associations nationales, de même qu'un atelier de suivi pratique sur le thème « L'égalité des genres au niveau local : Favoriser la participation et l'égalité des chances » pour les participants ukrainiens et géorgiens. Ils ont mis en commun leurs expériences et ont eu un échange de vues sur la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité et des politiques sensibles à la dimension de genre au niveau local, et sur la manière d'appliquer les principes de gouvernement ouvert et de promouvoir l'égalité des chances à ce niveau.

À la suite de leur participation au 5^e Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert 2018, qui s'est tenu en Géorgie, des maires ukrainiens et des représentants de l'AUC ont engagé des discussions à l'automne 2018 en vue de renforcer la participation des collectivités locales ukrainiennes à la mise en œuvre du 4^e Plan d'action national du Partenariat pour un gouvernement ouvert 2018-2020 et de les encourager à utiliser les outils de cyberadministration. Ils ont pris l'initiative de créer un groupe de réflexion au sein de l'AUC, dont le but est de renforcer le rôle des collectivités locales en tant que partenaires à part entière.

Au cours d'un atelier sur « Le partenariat pour un gouvernement ouvert : des possibilités de travail en réseau » et d'une table ronde intitulée « Le Partenariat pour un gouvernement ouvert : un moyen de renforcer l'autonomie locale », qui se sont tenus à Kiev le 14 décembre 2018 et les 29 et 30 janvier 2019 respectivement, des maires et des conseillers municipaux ont présenté des pratiques efficaces et réaffirmé leur volonté de s'investir, en tant que partenaires à part entière, dans la définition et la mise en œuvre des engagements nationaux de l'Ukraine en faveur d'un gouvernement ouvert, l'objectif ultime étant d'atteindre un niveau élevé de transparence et de renforcer la confiance dans les institutions publiques locales.

Au cours d'une table ronde intitulée « Égalité des genres et gouvernement ouvert pour consolider la démocratie locale » (14-15 mars 2019, Kiev), événement officiel de la Semaine du gouvernement ouvert 2019, les différentes manières de parvenir plus rapidement à l'égalité des genres grâce au gouvernement ouvert et à l'élaboration de politiques sensibles à la dimension de genre ont été examinées avec des représentants de 50 collectivités locales ukrainiennes et leurs homologues de Serbie et d'Espagne. Plusieurs domaines (intégration d'une perspective de genre dans les processus budgétaires, lutte contre les préjugés, collecte de données ventilées par sexe, etc.) ont été jugés prioritaires pour la réalisation de plans d'action en faveur de l'égalité des genres par les 20 communes ukrainiennes signataires de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale³.

³ Pas moins de 20 communes ukrainiennes ont signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en seulement un an, et 30 autres ont déclaré qu'elles envisageaient sérieusement de faire de même dans les mois à venir, ce qui démontre l'attachement fort et croissant des municipalités ukrainiennes à l'égalité des genres.

Les droits de vote des PDI en Ukraine (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) et les obstacles qui s'opposent à leur participation pleine et entière aux élections ont été examinés lors de la conférence « Les droits de vote des PDI au niveau local en Ukraine : renforcer l'intégration et la démocratie locale » (27 février 2019, Kiev), à laquelle ont participé des membres des commissions électorales nationales de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie et d'Ukraine, ainsi que des représentants du Gouvernement et du Parlement ukrainiens. Cette conférence a été suivie d'un atelier intitulé « Améliorer l'inclusion et l'intégration des PDI au niveau local en Ukraine » (28 février 2019, Kiev), au cours duquel les collectivités locales ukrainiennes ont souligné qu'elles contribuaient à garantir les droits politiques, économiques et sociaux des PDI, et se sont déclarées prêtes à soutenir et à recommander, par l'intermédiaire de l'AUC, les changements législatifs et de politique publique nécessaires à l'intégration effective des PDI et à la protection efficace de leurs droits.

D. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN

Maroc

Le 2 avril, lors de sa 36^e session, le Congrès a accordé au Maroc le statut de Partenaire pour la démocratie locale, permettant ainsi à la première délégation d'élus locaux et régionaux marocains de prendre part à la session. À cette occasion, un débat a été organisé le 3 avril sur la coopération avec le Royaume du Maroc et le Partenariat pour la démocratie locale. Ce débat a été ouvert par les deux porte-parole thématiques du Partenariat sud-méditerranéen, Piero FASSINO et Constance DE PELICHY (France, PPE/CCE). La délégation s'est entretenue, de façon bilatérale, notamment avec la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, le Président du Congrès, les Présidents des Chambres et les Présidents des groupes politiques du Congrès.

Tunisie

Le 21 octobre 2018, le Vice-Président du Congrès et porte-parole remplaçant du Partenariat sud-méditerranéen Xavier CADORET a participé à la première édition des Rencontres franco tunisiennes des élus municipaux à Tunis, organisées à l'initiative de l'Institut français de Tunisie et de la Fédération nationale des Villes tunisiennes (FNVT). À cette occasion, il a activement participé à une session sur les défis que doivent relever les élues dans l'exercice de leurs fonctions au niveau local et sur les outils qui peuvent leur être utiles.

Le 14 novembre 2018, Constance de PELICHY, Carla DEJONGHE et Valérie HAYER (France, L, GILD) ont participé à la conférence à mi-parcours du projet « Participation des femmes à l'avancement et à l'innovation de la Tunisie », organisée par l'Association des Agences de la démocratie locale (AADL) en coopération avec le Partenariat européen pour la démocratie (EPD) et la « Coalition des femmes de Tunisie ». Cet événement, qui a réuni des spécialistes et des femmes élues aux élections municipales tunisiennes de mai 2018, a traité de la participation des femmes à la gouvernance locale et de l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques publiques, offrant une plate-forme d'échanges pour les élues locales de Tunisie et leurs homologues européennes. Les membres du Congrès et le Secrétariat se sont entretenus directement avec des conseillères municipales de la ville de Tunis et avec la maire nouvellement élue, première femme à occuper cette fonction.

Le 8 décembre 2018, Xavier CADORET a participé à la première assemblée générale de la FNVT, à Mahdia qui a réuni quelque 350 maires tunisiens, des ministres du gouvernement et des experts d'organisations internationales et non gouvernementales. Il a souligné le rôle et l'importance des associations de collectivités locales, et a insisté sur la nécessité de rédiger les statuts de la FNVT en adoptant le point de vue de la Tunisie.

ANNEXE 1: 35^e SESSION (6 – 8 NOVEMBRE 2018) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ET ELECTION D'UN NOUVEAU LEADERSHIP POUR LE CONGRES

I. Ordre du jour

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016808b2bc7>

II. Résumés des rapports

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016808ea979>

III. Liste des résolutions et recommandations adoptées

Résolutions:

- RÉSOLUTION 429 (2018) / 6 novembre 2018

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres - Bureau du Congrès - corapporteurs : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE), Eunice CAMPBELL-CLARK, Royaume-Uni (R, SOC)

- RÉSOLUTION 430 (2018) / 6 novembre 2018

La Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) : un nouvel élan - Bureau du Congrès - Porte-parole du Congrès sur la Semaine Européenne de la Démocratie Locale : Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE)

- RÉSOLUTION 431 (2018) / 6 novembre 2018

Le droit de vote au niveau local, élément de l'intégration durable des migrants et des personnes déplacées dans les communes et régions d'Europe - Commission de suivi - Rapporteur : Jos WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE)

- RÉSOLUTION 432 (2018) / 6 novembre 2018

Régions frontalières face au phénomène migratoire - Rapporteuse : Eirini DOUROU, Grèce (R, SOC)

- RÉSOLUTION 433 (2018) / 7 novembre 2018

Code de conduite européen pour toutes les personnes participant à la gouvernance locale et régionale - Commission de la gouvernance - Rapporteuse : Manuela BORA, Italie (R, SOC).

- RÉSOLUTION 434 (2018) / 7 novembre 2018

Les conflits d'intérêts au niveau local et régional - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Peter JOHN, Royaume-Uni (L, SOC)

- RÉSOLUTION 435 (2018) / 7 novembre 2018

Transparence et gouvernement ouvert - Commission de la gouvernance - Rapporteur Andreas GALSTER, Germany (L, EPP/CCE)

- RÉSOLUTION 436 (2018) / 7 novembre 2018

Un Code de conduite pour les membres du Congrès – révision des Règles et procédures du Congrès - Bureau du Congrès - Rapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC), Marc COOLS, Belgique (L, GILD)

- RÉSOLUTION 437 (2018) / 8 novembre 2018

La consultation des collectivités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Anders KNAPE, Suède (L, PPE/CCE)

- RÉSOLUTION 438 / 8 novembre 2018

Faire face à la dette : les collectivités locales en difficulté financière - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Heather McVEY, Royaume-Uni (L, SOC)

Recommandations:

- RECOMMANDATION 419 (2018) / 6 novembre 2018

Le droit de vote au niveau local, élément de l'intégration durable des migrants et des personnes déplacées dans les communes et régions d'Europe - Commission de suivi - Rapporteur : Jos WIENEN, Netherlands (L, PPE/CCE)

- RECOMMANDATION 420 (2018) / 7 novembre 2018

Démocratie locale en Lituanie - Rapporteurs : Artur TORRES PEREIRA, Portugal (L, PPE/CCE), Sigurdur Bjorn BLONDAL, Islande (R, GILD)

- RECOMMANDATION 421 (2018) / 7 novembre 2018

Démocratie locale en Slovénie - Rapporteurs : Henrik Brade JOHANSEN, Danemark (L, GILD), Gaye DOGANOGLU, Turquie (L, PPE/CCE)

- RECOMMANDATION 422 (2018) / 7 novembre 2018

Régions frontalières face au phénomène migratoire - Rapporteuse : Eirini DOUROU, Grèce (R, SOC)

- RECOMMANDATION 423 (2018) / 7 novembre 2018

Les conflits d'intérêts au niveau local et régional - Commission de la gouvernance - rapporteur : Peter JOHN, Royaume-Uni (L, SOC)

- RECOMMANDATION 424 (2018) / 7 novembre 2018

Transparency and open government - Rapporteur Andreas GALSTER, Germany (L, EPP/CCE).

- RECOMMANDATION 425 (2018) / 7 novembre 2018

Révision de la Charte du Congrès : propositions pour un avenir durable - Bureau du Congrès - Rapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC), Marc COOLS, Belgique (L, GILD)

- RECOMMANDATION 426 (2018) / 7 novembre 2018

Démocratie locale et régionale en Géorgie - Commission de suivi - Rapporteurs : Michalis ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE), Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)

- RECOMMANDATION 427 (2018) / 8 novembre 2018

Faire face à la dette : les collectivités locales en difficulté financière - Recommandation 427 (2018) - rapporteur : Heather McVEY, Royaume-Uni (L, SOC)

IV. Communication de la Présidente sortante du Congrès, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (6 novembre 2018)

Chers collègues,

Mon mandat à la présidence du Congrès s'achève aujourd'hui et j'ai le plaisir de m'adresser à vous une dernière fois pour faire un rapide bilan de ces deux années passionnantes.

Il est vrai qu'un mandat de deux ans passe vite. Le rôle du Président est avant tout de faciliter le travail du Bureau et de la Session et de favoriser les échanges entre membres afin d'obtenir des résultats dans un esprit de coopération. C'est là une part importante du travail, que j'ai rempli avec plaisir car j'ai la conviction profonde que le dialogue et l'échange sont la clé du succès.

Le rôle du Président est d'assurer la qualité des travaux et des échanges. Il n'est pas toujours facile de communiquer et de se comprendre dans une Assemblée constituée de 47 traditions et cultures nationales mais le plus important est que tout le monde se sente écouté, que les débats politiques soient menés dans le respect des uns envers les autres. C'est ce que j'ai essayé de faire et je crois que nous avons eu une réelle qualité d'écoute et de débat.

Un autre aspect de la fonction est de porter le message politique du Congrès dans la continuité des Présidents précédents. C'est cette continuité qui garantit le bon fonctionnement de notre Assemblée. La ligne politique que nous avons suivie depuis une dizaine d'années est de nous recentrer sur le périmètre de nos compétences. Nous nous efforçons de concentrer nos efforts sur ce que nous savons faire et là où nous savons que nous pouvons obtenir des résultats. C'est cette ligne pragmatique que j'ai défendue avec l'ensemble de mes interlocuteurs. Je crois que le Comité des Ministres a apprécié ce pragmatisme et je veux saluer ici le soutien de nos ambassadeurs dont l'aide est essentielle pour le Congrès.

C'est cette ligne pragmatique qui permet au Congrès de contribuer efficacement à la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe.

Je crois que le Congrès est désormais largement reconnu pour sa contribution stratégique et opérationnelle à l'Organisation. Ceci est dû notamment au monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale, notre texte de référence. Le Congrès s'est fixé comme objectif de ne pas seulement veiller à la mise en œuvre de la Charte, mais aussi d'en faire un texte vivant qui inspire les politiques territoriales dans toute l'Europe. C'est pourquoi nous avons également célébré avec fierté le 1er septembre 2018 les trente ans de l'entrée en vigueur de la Charte.

Comment avons-nous obtenu la reconnaissance et le respect pour ce texte? En étant présent sur le terrain – pour le monitoring bien sûr, mais aussi pour l'observation des élections locales et régionales et les programmes de coopération. Certes, la Charte n'est pas pleinement respectée partout mais elle est devenue un texte de référence et d'objectif pour les Etats membres. Je suis fière d'avoir pu contribuer à ce travail collectif.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le rôle associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, qui sont nos partenaires clés. J'ai veillé à entretenir un dialogue permanent avec elles et à participer à leurs Assemblées générales chaque fois que possible. Je n'ai jamais oublié que ce sont elles qui nous permettent d'atteindre directement toutes nos collectivités. C'est avec elles que nous avons la meilleure chance de développer notre travail pour améliorer nos villes et la vie de nos citoyens. Je tiens à les remercier pour le travail considérable qu'elles accomplissent et qu'elles sont seules à pouvoir accomplir en discutant et en travaillant avec nos gouvernements nationaux.

Enfin, à titre plus personnel, en tant que première femme élue à la Présidence de notre Assemblée, j'ai eu à cœur de porter haut les couleurs de l'égalité des genres et de la place des femmes en politique, dans nos collectivités et dans les organisations internationales.

Lors de la dernière Session de l'Assemblée parlementaire, en octobre, j'ai participé à une manifestation aux côtés de la présidente de l'Assemblée parlementaire, Liliane Maury-Pasquier, et de la Présidente du Comité des Ministres Marija Pejčinović Burić, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie. C'était, je crois, la première fois dans l'histoire du Conseil de l'Europe que la présidence des trois entités politiques de l'Organisation était assurée par des femmes. Les choses changent, les lignes bougent! Mais ce combat pour l'égalité, il faut continuer à le mener, et il faut le mener ensemble avec les hommes, car il nous concerne tous.

Je vais vous raconter une anecdote : j'avais dans mon bureau ici au Conseil de l'Europe, un poster représentant tous les Présidents du Congrès depuis l'origine en 1957. Ce sont tous des hommes, sans exception. Il y a juste à la fin de cette longue lignée d'hommes, une photo de femme, la mienne !

Mes chers collègues,

Je vais quitter le Congrès dans quelques semaines – j'ai décidé de ne pas me représenter dans ma région de Salzbourg – mais je voudrais vous laisser un message d'avenir, un message pour l'avenir de cette assemblée : faites-en sorte, et je m'adresse à tous les membres du Congrès mais aussi à tous les groupes politiques, faites-en sorte que ce poster accroché dans le bureau du Président comporte à l'avenir autant d'hommes que de femmes. A nous qui encourageons partout en Europe l'engagement des femmes dans la vie politique, il nous appartient de donner l'exemple en commençant par notre assemblée.

Mes chers collègues, ceci n'est pas un testament politique, c'est une invitation pour notre Congrès à un avenir où l'égalité des genres ne sera plus une promesse mais une réalité banale de notre quotidien. Et je souhaite qu'à l'avenir, la norme soit d'organiser une rotation régulière des sexes

pour le poste de président du Congrès. C'est le message que je veux vous laisser à l'ouverture de cette session. Le Congrès a su être pionnier sur la parité, il nous appartient à présent de confirmer cette volonté politique et de la mettre en œuvre.

Je vous remercie de votre soutien, de votre dynamisme jamais démenti au service de nos collectivités et de nos citoyens.

V. Election d'un nouveau leadership pour le Congrès

A l'occasion de la 35ème Session, les membres ont élu le Président du Congrès et les président(e)s et vice-président(e)s des chambres, ainsi que les président(e)s et vice-président(e)s des commissions.

Présidence du Congrès

Anders KNAPE (Suède, PPE/CCE) a été élu Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, le 6 novembre 2018, pour un mandat de deux ans. Il était auparavant Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux.

Chambres des pouvoirs locaux

Xavier Cadoret (France, SOC) a été élu président de la Chambre des pouvoirs locaux le 6 novembre 2018 pour un mandat de deux ans.

Chambre des régions

Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE-CCE) a été réélue présidente de la Chambre des régions le 6 novembre 2018 pour un mandat de deux ans.

Commission de monitoring

Les membres de la Commission de monitoring du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont réélu Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC) Président de la Commission de monitoring et élu vice-présidents : Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD), Marie KAUFMANN (République Tchèque, PPE/CEE), Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, SOC), Vsevolod BELIKOV (Fédération de Russie, PPE/CCE) et Andrew LEADBETTER (Royaume-Uni, ECR).

Commission de la gouvernance

Les membres de la Commission de la gouvernance ont élu Robert GRUMAN (Roumanie, PPE/CCE) en tant que Président de la Commission.

Commission des questions d'actualité

Les membres de la Commission des questions d'actualité du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont élu Gabrielle NEFF (Allemagne, GILD) en tant que Présidente de la Commission et ses vice-présidents : Vincenzo NERO (Italie, PPE/CCE) Nawel RAFIK-ELMRINI (France, SOC), Andreas RABL (Autriche, GILD), Ilur METSHIN (Fédération de Russie, GILD) et David SIMMONDS (Royaume-Uni, CRE).

ANNEXE 2: 36e SESSION (2 - 4 AVRIL 2018) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS, TENUE D'UNE NOUVELLE ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE ET COMMUNICATIONS DES PRÉSIDENTS

I. Ordre du jour

<https://rm.coe.int/projet-d-ordre-du-jour-de-la-36e-session-du-congres-2-4-avril-2019-str/168091ed74>

II. Résumés des rapports

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168093b54d>

III. Liste des résolutions et recommandations adoptées

Résolutions

- **RÉSOLUTIONS 439 (2019) / 2 avril 2019**

Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures officielles de désignation des délégations nationales auprès du Congrès - Bureau du Congrès - corapporteurs : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE) et Johan VAN DEN HOUT, Pays-Bas (R, SOC)

- **RÉSOLUTIONS 440 (2019) / 2 avril 2019**

Demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale par le Royaume du Maroc - Bureau du Congrès - Porte-parole du Congrès sur le partenariat sud-méditerranéen : Piero FASSINO, Italie (L, SOC)

- **RÉSOLUTIONS 441 (2019) / 2 avril 2019**

Combattre le népotisme au sein des pouvoirs locaux et régionaux - Rapporteur : Wilma DELISSEN VAN TONGERLO, Pays-Bas (L, GILD)

- **RÉSOLUTIONS 442 (2019) / 3 avril 2019**

Les droits sociaux des jeunes : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux - Commission des questions d'actualité - Corapporteurs : Piero FASSINO, Italie (L, SOC) et Liisa ANSALA, Finlande (L, GILD)

- **RÉSOLUTIONS 443 (2019) / 3 avril 2019**

L'indemnisation financière des élus locaux et régionaux dans l'exercice de leurs fonctions - Rapporteurs : Marta CAMPANARI-TALABER, Hongrie (L, PPE/CCE) et Robert GRUMAN, Roumanie (R, PPE/CCE)

- **RÉSOLUTIONS 444 (2019) / 3 avril 2019**

La protection des lanceurs d'alerte - Perspectives et enjeux aux niveaux local et régional - Rapporteur : Josan MEIJERS, Pays-Bas (R, SOC)

Recommandations

- **RECOMMANDATION 428 (2019) / 2 avril 2019**

Combattre le népotisme au sein des pouvoirs locaux et régionaux - Rapporteur : Wilma DELISSEN VAN TONGERLO, Pays-Bas (L, GILD)

- **RECOMMANDATION 429 (2019) / 2 avril 2019**

La contribution du Congrès à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe (Session ministérielle d'Helsinki, 16-17 mai 2019) - Bureau du Congrès - corapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC) et Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)

- RECOMMANDATION 430 (2019) / 2 avril 2019

Le budget et les ressources du Congrès pour le prochain exercice biennal (2020-2021) - Bureau du Congrès - corapporteuses : Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE) et Barbara TOCE, Italie (L, SOC)

- RECOMMANDATION 431 (2019) / 2 avril 2019

La démocratie locale et régionale en Pologne - Session du Congrès - co-rapporteurs: David BARO RIBA, Andorre (L, NI) et Pascal MANGIN, France (R, PPE/CCE)

- RECOMMANDATION 432 (2019) / 4 avril 2019

Elections des assemblées cantonales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (7 octobre 2018) - Commission de suivi - Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)

- RECOMMANDATION 433 (2019) / 3 avril 2019

Les droits sociaux des jeunes : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux - Commission des questions d'actualité - Corapporteurs : Liisa ANSALA, Finlande (L, GILD) et Piero FASSINO, Italie (L, SOC)

- RECOMMANDATION 434 (2019) / 3 avril 2019

L'indemnisation financière des élus locaux et régionaux dans l'exercice de leurs fonctions - Rapporteurs : Marta CAMPANARI-TALABER, Hongrie (L, PPE/CCE) et Robert GRUMAN, Roumanie (R, PPE/CCE)

- RECOMMANDATION 435 (2019) / 3 avril 2019

La protection des lanceurs d'alerte - perspectives et enjeux aux niveaux local et régional - Rapporteur : Josan MEIJERS, Pays-Bas (R, SOC)

- RECOMMANDATION 436 (2019) / 4 avril 2019

Démocratie locale et régionale en République de Moldova - Commission de suivi - Rapporteurs : Marc COOLS, Belgique (L, GILD), Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE)

IV. Tenue d'une nouvelle élection des vice-présidents de la commission de la gouvernance

La commission de la gouvernance du Congrès, réunie le 2 avril 2019 à a élu, les vice-président(e)s suivant(e)s de la commission :

Matija KOVAC, Serbie (R, PPE/CCE) en tant que première vice-présidente ;

Amelie TARSCHYS INGRE, Suède (L, GILD) en tant que deuxième vice-présidente ;

Manuela BORA, Italie (R, SOC) en tant que troisième vice-présidente ;

Tamas Gergo SAMU, Hongrie (L, NI) en tant que quatrième vice-président ;

Robert SAUNDERS, Royaume-Uni (L, CRE), en tant que cinquième vice-président ;

V. Communication du président du Congrès, Anders KNAPE (2 avril 2019)

Le Congrès célèbre cette année le 25e anniversaire de sa création au sein du Conseil de l'Europe. La première session du Congrès a en effet eu lieu du 31 mai au 3 juin 1994.

Parmi les membres actuels du Congrès, nous sommes quatre à avoir assisté à cette première session plénière : Michel GUEGUAN (France), Jean-Pierre KLEIN (Luxembourg), Gaye DOGANOGLU (Turquie) et moi.

Nous célébrerons ce 25e anniversaire avec le Comité des Régions le 27 juin 2019 à Bruxelles. À cette occasion, nous tiendrons un débat sur le thème « développement de la démocratie et de la bonne gouvernance en Europe : suivi de la décentralisation et de la régionalisation ».

Le principal objectif de cette célébration sera de mettre en évidence les synergies possibles entre les travaux du Comité des Régions et du Congrès, destinées à renforcer encore la démocratie

locale, à préserver le tissu social et à faire vivre la démocratie, dans un contexte marqué par la montée de l'euroscepticisme et du populisme, où les autorités locales et régionales sont confrontées à de graves difficultés.

Le Conseil de l'Europe a fait œuvre de pionnier en intégrant très tôt la dimension locale dans ses activités (la première session de la Conférence des pouvoirs locaux de l'Europe s'est tenue en 1957).

Aujourd'hui, le Congrès, qui est la deuxième assemblée politique du Conseil de l'Europe, apporte à l'Organisation cette deuxième dimension politique de la démocratie, à savoir la gouvernance partagée entre l'autonomie locale démocratique et la démocratie régionale.

La place du Conseil de l'Europe – et la place du Congrès dans l'Organisation – est menacée par la crise politique et financière que nous traversons.

Situation au Conseil de l'Europe

La situation ne s'est pas améliorée depuis notre dernière session ; la crise politique avec la Russie ne s'est pas atténuée et le pays n'a toujours pas versé ses contributions au budget.

À la fin janvier 2019, le Secrétaire Général, M. Jagland, a fait le point sur la situation lors de son allocution devant l'Assemblée parlementaire. Il s'adressera au Congrès jeudi et je vous invite à saisir cette occasion pour discuter avec lui de la situation actuelle et des moyens de sortir de la crise.

M. Jagland a fait observer que la décision de l'Assemblée parlementaire de priver la délégation russe du droit de vote n'avait pas abouti au retour de la Crimée à l'Ukraine ni amélioré la situation des droits de l'homme en Russie. Bien au contraire, l'impasse des relations entre l'Assemblée et la Russie avait entraîné une crise dans l'Organisation.

Le Secrétaire Général a exhorté l'Assemblée et le Comité des Ministres à se mettre autour de la table et à entreprendre un travail concret de clarification des règles et de la répartition des pouvoirs entre les deux organes dans un sens qui renforce l'autorité de l'Organisation, sur la base de l'égalité des droits et des devoirs.

Il a souligné que, si la Russie n'était plus membre du Conseil de l'Europe, cela nuirait avant tout aux Russes, car ils seraient privés de la protection du système conventionnel.

Cette situation est un motif de préoccupation pour l'ensemble du Conseil de l'Europe, y compris pour nous, au Congrès.

Nous avons toujours soutenu une solution politique à la crise car nous sommes convaincus que la place de la Russie est au Conseil de l'Europe, avec tous les États européens. C'est également le message que j'ai adressé au Comité des Ministres lors de notre échange de vues de novembre 2018.

La crise politique a aussi créé un grave problème financier pour l'Organisation.

Après plusieurs vastes mesures de réforme et des coupes budgétaires substantielles, l'Organisation fait maintenant face à un « plan de contingence », qui tire les conséquences du non-paiement, par la Fédération de Russie, de sa contribution au Conseil de l'Europe, d'un montant de 33 millions par an.

Ce plan de contingence, qui est actuellement examiné par le Comité des Ministres, pourrait être adopté en juin ou juillet 2019. Tous les secteurs du Conseil de l'Europe se verront imposer des réductions budgétaires en 2019, j'en ai bien peur, et ces réductions pourraient être plus importantes encore en 2020 et 2021.

Ce plan ne manquera pas de porter atteinte à la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre certaines politiques consacrées à la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Or, c'est précisément pour défendre ces valeurs que le Conseil de l'Europe a été créé il y a 70 ans.

Conséquences pour le Congrès

Cette crise politique et financière au Conseil de l'Europe représente un défi pour l'Organisation tout entière, mais aussi pour chacune de ses composantes, dont le Congrès.

À mesure que les discussions sur le plan de contingence progresseront au Comité des Ministres, nous saurons plus précisément quelles nouvelles coupes budgétaires nous seront imposées. Nous en avons parlé hier, lors de la réunion du Bureau, et nous aurons un échange de vues approfondi lors de notre prochaine réunion. Nous devons revoir les priorités que le Congrès a adoptées pour 2017 – 2020 et tenir compte de ces contraintes particulières lorsque nous fixerons les priorités du nouveau mandat qui commencera en octobre 2020.

Nous tiendrons un débat sur le budget du Congrès cet après-midi. Le projet de recommandation qui vous est soumis pour adoption décrit clairement les défis que nous devons relever.

Cela fait maintenant plusieurs années qu'il nous est demandé de faire plus avec moins de ressources, et ces pressions se sont encore accentuées depuis le début de la crise. La contribution du Congrès à la réduction des dépenses de l'Organisation est, en proportion, supérieure à celle de bien d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.

Nous avons demandé à maintes reprises que la part du budget du Conseil de l'Europe allouée au Congrès soit portée à 3 %, mais en vain ; cette proportion est actuellement de 2,52 %, niveau le plus bas jamais atteint.

Pourtant, on n'en a jamais demandé autant au Congrès. Nous avons continué à faire évoluer nos méthodes de travail et avons réalisé des gains d'efficacité.

Le nouveau régime linguistique adopté à la fin de 2018 est l'une des mesures que nous avons prises pour faire face aux contraintes budgétaires.

Nous avons aussi été obligés de renoncer à plusieurs activités (au Sommet des maires contre la radicalisation, par exemple).

Nous devons faire comprendre au Comité des Ministres que, si cette situation se prolonge, nos activités statutaires en pâtiront, sur les plans qualitatif et quantitatif.

Je vous invite tous à transmettre ce message à vos autorités nationales.

Demain, nous aurons un échange de vues avec la présidence finlandaise du Comité des Ministres. Profitons-en pour exprimer notre inquiétude et demander le soutien du Comité des Ministres.

Contribution du Congrès à la réunion ministérielle d'Helsinki

Dans ce contexte difficile, la présidence finlandaise accueillera la prochaine réunion du Comité des Ministres à Helsinki, les 16 et 17 mai, pour discuter de l'avenir du Conseil de l'Europe.

Lors de la dernière session, en novembre, la Présidente croate du Comité des Ministres, Mme PEJČINOVIĆ BURIC, a invité le Congrès à contribuer à cette réflexion.

Deux de nos collègues, Gunn Marit HELGESEN et Xavier CADORET, ont élaboré un projet de contribution, que nous examinerons cet après-midi. Je tiens à les remercier pour leur excellent travail.

La réunion d'Helsinki sera déterminante pour l'avenir de l'Organisation et pour l'avenir du Congrès au sein du Conseil de l'Europe.

Dans notre contribution, nous attirons l'attention des gouvernements sur l'importance du rôle joué par le niveau local et régional dans la défense du modèle de démocratie européen et du modèle de société européen.

Dans chaque pays, l'État central doit reconnaître que la démocratie locale est un pilier essentiel de la démocratie et utiliser le niveau local pour le renouveau démocratique du système.

Le Congrès est l'un des atouts dont dispose le Conseil de l'Europe pour surmonter les difficultés que connaît l'Organisation et pour relever les défis politiques auxquels de nombreux États membres sont confrontés.

Le Congrès peut s'appuyer sur ses réalisations et sur l'expérience qu'il a acquise au fil des décennies en matière de promotion de la démocratie locale en Europe, dans le cadre du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le Congrès est prêt à répondre à la demande de renouveau démocratique qui s'exprime dans nos sociétés.

C'est le message que notre contribution devra faire passer aux ministres réunis à Helsinki.

Chers membres,

Des temps difficiles et de nombreux défis attendent le Conseil de l'Europe et ses États membres.

Le Congrès a été le premier à réformer ses méthodes de travail et à réfléchir aux possibilités d'économie pour surmonter les crises au sein du Conseil de l'Europe.

Fort de son expérience institutionnelle, le Conseil de l'Europe est plus utile que jamais pour retisser le lien social et rétablir la légitimité du débat démocratique.

Le Congrès est un acteur essentiel de ce processus, dans la mesure où il représente les élus locaux, qui sont les intermédiaires directs entre les institutions publiques et les citoyens. Il peut ainsi aider à trouver des solutions et à rétablir une véritable démocratie.

Nous devons convaincre les gouvernements des pays européens et les ministres présents à Helsinki que nous avons un rôle majeur à jouer au Conseil de l'Europe et au-delà, dans les États membres, pour la sauvegarde de la démocratie et la défense des droits de l'homme et de l'État de droit.

VI. Communication du président de la Chambre des pouvoirs locaux, Xavier CADORET (3 avril 2019)

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Soyez les bienvenus à notre réunion ! Notre session d'aujourd'hui étant chargée, je commencerai sans plus tarder cette brève introduction. Nous entendrons des orateurs de qualité, que je tiens à remercier pour leur présence. Plusieurs débats intéressants sont inscrits à notre ordre du jour.

Chers collègues, nous sommes ici pour travailler ensemble à l'amélioration de notre vie démocratique au niveau local, dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Des difficultés se profilent cependant à l'horizon auxquelles nous devons faire face avec détermination. Jean-Claude Frécon parlait dans un de ses discours ici même « des nuages qui s'amoncellent ». Nombre de nos États membres voient aujourd'hui leur culture et leurs institutions démocratiques menacées. Dans le même temps, notre Organisation, le Conseil de l'Europe, connaît ses propres difficultés, avec les restrictions budgétaires, la charge de travail croissante de la Cour et le non-paiement des contributions par un État membre. Autant de facteurs qui nous obligent à nous serrer la ceinture, et même à réduire certaines de nos activités, alors même qu'il nous faut étendre notre mission et relever de nouveaux défis.

Nous tiendrons aujourd'hui le troisième de nos débats sur les « maires sous pression ». Pour notre dernier débat sur ce thème, nous entendrons des orateurs de Pologne et d'Allemagne, ainsi qu'un de nos collègues de la délégation néerlandaise. Nous n'abandonnerons cependant pas ce thème crucial, bien au contraire !

Je propose que nous élargissions le champ de ce débat et que nous commençons à travailler à l'élaboration d'un rapport sur « les conditions d'exercice des maires et élus locaux ». Notre institution partenaire, l'Assemblée parlementaire, prépare actuellement son propre rapport sur les responsables politiques poursuivis en justice pour des déclarations faites dans le cadre de leur mandat. Nous coopérerons avec l'Assemblée aussi étroitement que possible. Plus que jamais par le passé, des élus locaux européens sont placés en détention et empêchés d'exercer leurs fonctions. Davantage encore ont abandonné leur mandat pour des raisons similaires, parfois sous la contrainte. Tout cela est inacceptable.

Toutefois, ces risques extrêmes auxquels peut exposer l'exercice d'un mandat politique ne doivent pas nous faire négliger des problèmes plus ordinaires telles que le grand nombre d'heures de travail, les facteurs de stress, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la rémunération, les conséquences juridiques de la responsabilité politique, etc. Ce sont autant de raisons qui font qu'il est difficile, dans certaines communes, de trouver des candidats sérieux pour les fonctions de maire ou de conseiller municipal. C'est un sujet que nous souhaitons aborder prochainement au sein de cette Chambre.

Nous n'avons qu'un seul rapport à notre ordre du jour aujourd'hui, sur les dernières élections locales tenues en Slovaquie. Nous accueillerons pour le présenter notre rapporteur, Robert Gruman, membre de la Chambre des Régions et Président de la commission de la gouvernance, une commission qui s'intéresse à plusieurs des questions dont nous débattons aujourd'hui.

L'observation d'élections devient un volet de plus en plus important de notre activité, non pas parce que nous nous intéressons de plus en plus aux élections, mais parce que, alors que la démocratie est chaque jour davantage menacée, les processus électoraux suscitent une attention accrue. Lorsque nous avons commencé à observer les élections de manière systématique, il y a une vingtaine d'années, il était très largement considéré que cette activité avait pour finalité d'aider les États à l'adhésion au Conseil de l'Europe à s'y préparer. Jamais nous n'aurions pu nous douter que cette activité prendrait l'importance qu'elle a aujourd'hui.

Je me réjouis que nous ayons aujourd'hui un premier débat sur les défis liés à la fracture entre les zones rurales et urbaines, autre thème de toute première importance sur lequel nous entendrons plusieurs orateurs éminents. Le premier d'entre eux représente l'EURAC, un institut de recherche de Bolzano, qui travaillera avec nous sur cette question ces deux prochaines années. Bon nombre d'entre vous, je le sais, êtes vous-mêmes issus de zones rurales. Vous êtes donc touchés directement par ce problème chaque jour plus préoccupant. Nous avons donc convié une de nos membres à partager, en tant qu'oratrice invitée, quelques-uns des problèmes auxquels elle est confrontée du fait qu'elle travaille dans une région isolée.

Nous parlons ici de nos vies quotidiennes, des mutations que connaissent nos collectivités et des inégalités croissantes liées à l'avancée continue du numérique. À l'heure où nous allons, par exemple, vers une économie dématérialisée, il est de plus en plus difficile de trouver des billets de banque et des pièces de monnaie dans nos villages et nos zones rurales. Pourtant, ce sont précisément ces territoires qui dépendent le plus des transactions en espèces, et les personnes qui souffrent le plus de cette évolution sont justement celles qui sont les moins mobiles, qui ne conduisent pas ou n'ont pas de voiture.

L'une des priorités que je me suis fixé pour ma présidence est de resserrer la coopération avec la Chambre des régions. Ce choix peut paraître surprenant, dans la mesure où pour la majorité de nos activités nous travaillons « en plénière ». Pourtant, nous sommes nombreux à avoir remarqué qu'au sein de nos chambres respectives nous menons souvent des travaux qui présentent aussi un grand intérêt pour nos collègues de l'autre Chambre et que nous gagnerions donc à davantage communiquer et mettre en commun nos projets et plans de travail respectifs. Le débat sur l'interaction entre les zones urbaines et rurales offre un exemple concret d'une collaboration thématique. Un nouveau rapport sur la question des référendums à l'échelle des collectivités territoriales sera une autre occasion d'échanges entre nos deux Chambres.

Mesdames et messieurs, je n'abuserai pas davantage de votre temps. Nous attendons tous de participer à quelques débats animés et j'encourage chacune et chacun d'entre vous à prendre la parole et à faire part de ses expériences sur ces thèmes majeurs. Cette Chambre est la vôtre, que chacun tire le meilleur parti de cette opportunité qui lui est offerte !

VII. Communication de la présidente de la Chambre des régions, Gunn Marit HELGESEN (3 avril 2019)

Chers collègues,

Hier, lors de la session plénière, nous avons débattu de la contribution du Congrès à la Session ministérielle du Comité des Ministres d'Helsinki. Nous avons souligné à juste titre les défis posés par la situation actuelle en Europe et l'impact de cette situation sur nos sociétés, c'est-à-dire sur nos collectivités locales et régionales.

Toutefois, nous avons aussi insisté sur le fait que ces collectivités et leurs élus – nous-mêmes, mes chers collègues, et nos villes, communes et régions – peuvent et doivent devenir le tremplin vers un renouveau démocratique. Le haut degré de confiance dont nous témoignent nos concitoyens nous permet de fonder de grands espoirs sur la démocratie territoriale, une démocratie proche des besoins et préoccupations des citoyens.

Les régions d'Europe ont incontestablement un rôle crucial à jouer dans ce renouveau, mais cela signifie aussi que les questions que nous avons posées dans notre contribution à la réunion d'Helsinki s'appliquent tout autant à nos régions, et à nous-mêmes en tant qu'élus politiques au sein de conseils, de parlements et de gouvernements régionaux.

Ces questions sont les suivantes :

- Comment pouvons-nous restaurer le lien politique avec les citoyens lorsqu'il a été endommagé, et la confiance des citoyens lorsque nous l'avons perdue ?
- Comment pouvons-nous protéger la démocratie partout où elle est menacée ?
- Comment pouvons-nous réparer le tissu social lorsqu'il est déchiré ?

Surtout, la question essentielle est celle-ci : « Comment vivre ensemble aujourd'hui ? »

Pour le niveau régional, l'enjeu est tout d'abord de relever les défis de la diversité et de l'intégration au sein de territoires de plus en plus multiethniques, multiconfessionnels et multilingues ;

Il faut aussi faire face aux défis liés aux phénomènes de migration, que nous avons évoqués au sein de cette Chambre en plusieurs occasions, notamment lors de notre dernière session en novembre.

Plus largement, il convient également de réexaminer les relations entre les niveaux régional et national, qui sont souvent une source de tensions aujourd'hui.

De même, nous devons nous intéresser aux relations entre les niveaux régional et local au sein de nos territoires, car ces niveaux subissent également les effets des mutations actuelles ; et n'oublions pas bien sûr les relations entre les régions elles-mêmes. Souvent, les transformations que nous connaissons aujourd'hui affectent les liens économiques et sociaux traditionnels au sein des États et tissent de nouveaux liens entre les régions par-delà les frontières nationales. Cette évolution est tout autant porteuse de nouvelles possibilités que de nouveaux défis.

Face à ces situations, il nous faut nous poser les questions essentielles que sont la confiance des citoyens à l'égard des autorités régionales, la solidarité et la cohésion territoriale, en tant que facteurs indispensables pour promouvoir le développement régional et réaffirmer le rôle et la place des régions dans le cadre plus général du développement européen.

L'année dernière, nous nous sommes intéressés à la manière de préserver l'identité régionale au sein d'un État, un thème qui revêt une importance capitale dans l'optique du « vivre ensemble ». La plupart des membres qui ont pris la parole alors ont insisté sur la nécessité de respecter le cadre constitutionnel, mais aussi d'améliorer le dialogue entre la région et l'État et de mieux redistribuer les ressources entre les régions.

Ce débat, mais aussi la situation actuelle, montrent clairement combien il est important que les régions puissent faire entendre leur voix aujourd'hui, à la fois auprès des autorités centrales et au sein de l'État. Il faut pour cela réexaminer les mécanismes actuels de dialogue et de consultation, en nous demandant notamment s'ils sont suffisants ?

La représentation des territoires au sein des secondes chambres parlementaires est-elle suffisante, ou faut-il de nouvelles formes et de nouveaux mécanismes de représentation des régions et de dialogue avec elles ? Je pense que ces questions devraient faire l'objet de nouvelles discussions au sein de notre Chambre – et dans nos États membres.

Le dialogue entre la région et l'État est en effet crucial pour la vitalité de nos démocraties, surtout en ces temps où les projets et les discours nationalistes ont souvent un ancrage régional et utilisent les identités régionales pour attiser la contestation. Ce dialogue est plus important encore pour répondre aux préoccupations légitimes des régions.

Certaines de ces préoccupations découlent du manque de cohésion territoriale qui a été le deuxième problème soulevé lors de notre débat en cette Chambre. Notre Chambre s'est également intéressée à ce thème lors de la session précédente, en novembre dernier, et plus particulièrement à la nécessité d'améliorer les mécanismes de péréquation financière, domaine où l'État joue un rôle essentiel.

Un autre facteur – tout aussi important – de la cohésion territoriale tient aux relations entre les régions elles-mêmes. Comme je l'ai dit en introduction, ces relations ont été affectées par les mutations actuelles. Il a souvent été affirmé que la coopération interrégionale jouait un rôle important dans la réduction des disparités entre les régions. C'est en effet un thème qui mérite que nous nous y intéressions de plus près, et l'expérience des macro-régions pourrait nous être d'une grande utilité en la matière.

Pour aller dans cette direction, lors de notre prochaine session nous espérons examiner un rapport sur la fiscalité transfrontalière et débattre du rôle que tient la coopération interrégionale, dans le cadre de ce qu'on appelle les « itinéraires culturels », dans la promotion des produits et artisanats

traditionnels régionaux, et partant de l'identité régionale, pour promouvoir le développement régional.

N'oublions pas, toutefois, qu'aucun de nos efforts ne saurait aboutir sans la confiance de nos concitoyens, sans qu'ils soient convaincus que leurs collectivités – les territoires où ils vivent – resteront des sanctuaires offrant une protection et une chance d'épanouissement.

Les régions demeurent le socle des références culturelles de nos concitoyens, un refuge face aux mutations du monde actuel. Nous devons nous appuyer sur ce capital confiance pour renforcer la participation des citoyens aux processus régionaux, les associer à la prise de décisions sur le développement régional à venir et, finalement, concevoir avec eux une nouvelle gouvernance régionale.

C'est pourquoi lors de cette session nous nous intéresserons au concept de gouvernement ouvert, qui recouvre un éventail de mesures, de procédures et de mécanismes destinés à renforcer la transparence, l'inclusion et la responsabilité de la gouvernance régionale.

Mes chers collègues,

En résumé, je suis convaincue que ce dont nos régions ont besoin aujourd'hui, c'est de redéfinir et renouveler leurs relations avec l'État et entre elles, ainsi que leurs relations avec les collectivités locales de leur territoire. Elles se rendront ainsi plus accessibles aux citoyens et plus proches des besoins de ces derniers, afin de leur proposer des services publics de meilleure qualité.

L'époque moderne nous apporte aussi des outils qui peuvent nous aider à atteindre ces objectifs

- le recours à des « publics restreints » dans le cadre du gouvernement ouvert pour affiner les priorités en matière de développement des collectivités ;
- le recours aux outils numériques pour la gouvernance électronique, et pourquoi ne pas envisager, après le concept de Ville intelligente, celui de Région intelligente ;
- ou l'exploitation de l'expérience actuelle en matière de modèles interculturels pour définir des objectifs communs et uniformes pour divers groupes culturels, en vue de promouvoir une identité et une vision régionales communes.

Comme nous l'avons évoqué hier en session plénière, ce renouveau doit se fonder sur un nouveau pacte socio-territorial avec l'État, visant à insuffler un nouvel élan à la démocratie territoriale et en particulier au développement régional.

Notre tâche est de faire en sorte que nos régions contribuent pleinement à ce renouvellement.

Je vous remercie

ANNEXE 3: LA CONTRIBUTION DU CONGRES A LA REFLEXION SUR L'AVENIR DU CONSEIL DE L'EUROPE (SESSION MINISTERIELLE D'HELSINKI, 16-17 MAI 2019)

Co-rapporteurs : Xavier CADORET, France (L, SOC) et Gunn Marit HELGESEN, Norvège (R, PPE/CCE).

1. En 2017, le Congrès a célébré 60 années d'engagement pour la démocratie locale et régionale au sein du Conseil de l'Europe. Représentant aujourd'hui plus de 150.000 collectivités locales et régionales dans les 47 Etats membres de l'Organisation, il incarne la démocratie des territoires au Conseil de l'Europe.
2. Depuis la première réunion de la Conférence européenne des pouvoirs locaux et régionaux en 1957 qui préfigure le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux établi en 1994 par le sommet des chefs d'état du Conseil de l'Europe à Vienne, la problématique territoriale est devenue incontournable pour les gouvernements centraux.
3. Dans le même temps, le Congrès n'a cessé de croître en maturité politique et en capacité opérationnelle, déterminé à être un partenaire à part entière du Comité des Ministres et des gouvernements centraux pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit au niveau territorial en ayant pour principal objectif le renforcement de la confiance dans les institutions démocratiques par une gouvernance de proximité.
4. Les Ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe se réunissent à Helsinki les 16 et 17 mai 2019 à un moment où la confiance dans le processus démocratique s'effrite partout en Europe et où les valeurs démocratiques que défend notre Organisation sont confrontées à des défis sans précédent ; le Congrès souhaite ardemment que les conclusions et décisions des Ministres insufflent un nouvel élan au Conseil de l'Europe.
5. A cet égard, le Congrès est convaincu :
 - a. que le Conseil de l'Europe, garant paneuropéen des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, est un acteur central pour une réflexion novatrice dans ces domaines et peut contribuer à la dimension démocratique de l'Europe qui traverse une crise préoccupante à cet égard ;
 - b. que la dimension locale et régionale peut aider de manière significative à renouer le lien avec les citoyens et à rétablir une meilleure confiance dans les processus et institutions démocratiques et que le Congrès peut apporter son expérience et celles des municipalités et des régions qu'il représente, pour développer des stratégies globales visant à redynamiser et à régénérer la démocratie européenne.
6. Le Congrès en conséquence, a préparé une contribution à la réflexion des Etats membres sur l'avenir du Conseil de l'Europe et :
 - a. invite le Comité des Ministres à tenir compte de cette contribution, présentée en annexe à cette recommandation, lors de la préparation de la prochaine session ministérielle d'Helsinki et en particulier lors de la rédaction de sa déclaration finale et de ses conclusions ;
 - b. déclare son engagement et sa disponibilité à mettre en œuvre les conclusions de la Session ministérielle dans ses domaines de compétence.

ANNEXE

La contribution du Congrès à la réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe (Session ministérielle d'Helsinki, 16-17 mai 2019)

Renforcer la démocratie locale et régionale au 21e siècle

1. Depuis sa création, il y a soixante-dix ans, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil de l'Europe a pour principale raison d'être la protection des personnes dans ses 47 Etats membres, où les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sont reconnus comme les valeurs essentielles du « vivre ensemble ».
2. En 70 ans, il a créé sur le continent européen un espace commun de normes juridiques fondées sur ces valeurs fondamentales, établissant notamment un système unique de protection des droits de l'homme autour de la Convention et de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a promu

un modèle de gouvernance démocratique tant à l'échelon national que local qui représente un trait marquant du modèle européen au même titre que le mécanisme de protection des droits de l'homme.

3. S'agissant de la démocratie locale, elle a joué un rôle clé dans l'édification de sociétés pluralistes et cohésives, ce qui peut être considéré à juste titre comme l'une des principales réalisations du Conseil de l'Europe.

4. Les gouvernements nationaux eux-mêmes l'avaient reconnu lorsqu'ils ont établi, dans le préambule de la Charte européenne de l'autonomie locale, la démocratie locale comme l'un des principaux fondements de tout régime démocratique. Cette importance des communautés et de leurs représentants élus est devenue une caractéristique reconnue du Conseil de l'Europe et offre aujourd'hui à l'Organisation une occasion précieuse d'apporter une contribution positive au débat démocratique qui se déroule dans nos pays membres.

5. L'avenir du Conseil de l'Europe est indissociable de l'avenir de la démocratie européenne et du modèle européen de société que cette Organisation a construit et défendu et qui a ouvert la voie à la création de l'Union européenne (UE). Pourtant, aujourd'hui, ce modèle risque de s'effriter. La protection qu'il offre aux Européens est remise en question par une mutation profonde qui affecte, à des degrés divers, toutes les nations. Le rôle initial du Conseil de l'Europe, aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a 70 ans, se poursuit dans un contexte de transformation globale qui concerne toutes les sociétés et touche tous les aspects de la vie des individus, tant dans leur existence politique qu'économique, sociale et culturelle.

6. Les menaces devenues tangibles du réchauffement climatique, plus généralement la perception par tout un chacun d'une dégradation de notre environnement du fait de l'activité humaine, l'amorce d'un effondrement de la biodiversité, la lutte pour faire face à l'accélération des mutations technologiques et ses conséquences sur l'emploi, les défis de la migration, la globalisation de nos économies perturbant nos repères culturels traditionnels, constituent la « partie émergée » de ce changement systémique mondial.

7. Nos manières de voir et de penser sont affectées par ces mutations. Certains repères intellectuels vacillent, suscitant notamment une anxiété sociale et une évolution de nos perceptions politiques qui se traduit plus spécifiquement par une crise de la représentation qui se manifeste dans de nombreux pays européens, notamment par la montée des tendances anti-libérales, le retour des tentations autoritaires, le regain de popularité du nationalisme, en même temps que des aspirations territoriales à la sécession avec une banalisation de la société du « clash », comportant de nouvelles formes de violence individuelles et collectives. Nombre de ces phénomènes ont été observés lors de missions de monitoring et de missions d'observation électorale du Congrès.

8. Ces phénomènes ont été précédés depuis des années d'une perte de confiance des citoyens dans l'élection et dans les institutions démocratiques qui se traduit par une abstention de plus en plus inquiétante et un vote croissant en faveur des extrêmes, en particulier l'extrême droite, et d'une crise généralisée de confiance dans les médias qui ébranle jusqu'à notre conception de la vérité des faits.

9. Selon l'Eurobaromètre de l'Union Européenne de novembre 2018, la confiance de la population dans les principales institutions politiques nationales a diminué. C'est plus de 6 citoyens de l'UE sur 10 qui n'ont pas confiance dans leur gouvernement ou leur parlement. Pour les partis politiques, c'est 8 citoyens de l'UE sur 10 qui manifestent leur défiance.

10. Ces analyses, même si elles recouvrent une situation contrastée dans les divers pays européens, montrent que, dans certaines de nos démocraties, le lien politique entre les institutions et les citoyens s'est abîmé. Une part croissante des citoyens ne se sent pas bien représentée ni sécurisée et manifeste son insatisfaction à l'égard des responsables politiques nationaux.

11. Cette crise de la représentation politique a été précédée d'un affaiblissement des corps intermédiaires tels que les partis politiques, les syndicats, les associations professionnelles ou les églises (perçus jusqu'alors comme des microsociétés cohérentes, protectrices et englobantes). Le déclin de ces structures a ouvert la voie à une fracture de la société entre « Nous » et « Eux », séparés par un vide politique et social que cherchent à combler des mouvements populistes ou radicaux, en offrant des réponses simplistes à des défis complexes tout en se faisant passer pour de nouveaux représentants du peuple.

12. Comment rétablir le lien politique là où il a été abîmé ? Comment sauvegarder la démocratie libérale là où elle est menacée ? Comment recoudre le tissu social là où il s'est distendu ? C'est l'enjeu de la mutation que nous traversons. Tous les niveaux de la gouvernance sont concernés par ces questions :

- le Conseil de l'Europe qui repose sur les trois piliers que sont l'Etat de droit, la démocratie et les droits de l'homme, et qui ne peut rester indifférent à l'instar d'autres institutions internationales,
- les gouvernements centraux des Etats membres qui font face au quotidien à ces interrogations,
- les collectivités locales et régionales qui sont en contact permanent avec les citoyens et en première ligne pour répondre à leurs préoccupations.

Tous les niveaux partagent clairement ces nouveaux défis que nous devons relever en mettant à l'agenda politique la question cruciale : « Comment faire société aujourd'hui ? ».

13. Nous, membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, avons la conviction que, si ces défis concernent éminemment les gouvernements centraux et les organisations multilatérales comme le Conseil de l'Europe, ils trouvent une partie de leur réponse au niveau des territoires.

14. Nous sommes également convaincus que, si cette mutation prend des aspects de crise systémique aux multiples dimensions, il n'y a pas de fatalité à cette crise. La volonté politique, le volontarisme des institutions publiques, la mobilisation des sociétés et des citoyens peuvent inverser les facteurs. La crise n'est pas la fin de la société, elle est le moment critique d'une transition vers un nouveau paradigme et une opportunité d'amélioration qui nous oblige à réfléchir à des alternatives. La réflexion sur l'avenir du Conseil de l'Europe devrait être abordée dans cet esprit.

15. Si nos sociétés sont complexes, si les défis globaux sont sérieux, jamais dans l'histoire humaine les citoyens n'ont disposé d'un tel degré d'information, d'une telle liberté d'opinion. Une jeune Suédoise de 16 ans, Greta Thunberg, par exemple, mobilise des foules énormes à travers l'Europe pour marcher pour le climat. Cette jeunesse devient ainsi le symbole de la prise de conscience collective du changement climatique.

16. Nos territoires, ce maillage serré d'entités à taille humaine, souvent forgés par des siècles d'histoire et de culture, avaient perdu en visibilité politique au moment de l'émergence du fait national dans nos cultures politiques. Ils doivent aujourd'hui, à la lumière des diverses crises que nous traversons, susciter un intérêt renouvelé.

17. En 1957, le Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale par nature, a montré sa vision politique en créant sa propre conférence des autorités locales. Les Etats membres ont réaffirmé cette vision il y a 25 ans en transformant la conférence en Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, avec pour mission de renforcer le rôle important joué par les collectivités locales et régionales, leurs maires et leurs représentants élus, et d'intégrer leur contribution dans les instruments juridiques et politiques du Conseil de l'Europe pour créer un espace de valeurs communes de démocratie, de droits de l'homme et de prééminence de l'Etat de droit au niveau territorial.

18. Au fil des décennies, le Congrès, en tant que plate-forme paneuropéenne unique de coopération des collectivités locales et régionales, a mis en place un mécanisme équilibré pour faire progresser la démocratie locale et régionale sur notre continent en surveillant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les 47 Etats membres, en observant les élections locales et régionales, en recommandant les changements nécessaires aux gouvernements et en partageant les expériences des collectivités locales et régionales pour améliorer la gouvernance de leurs communautés.

19. Aujourd'hui, le Congrès continue de promouvoir le dialogue des collectivités avec les citoyens et leur participation accrue à la prise de décision en incluant notamment la participation des jeunes, la participation des femmes et toute la société civile. Il soutient depuis sa création un recours plus large et plus adéquat à la démocratie participative par des consultations populaires locales encadrées par la loi. Le Congrès poursuit également sa lutte contre la corruption locale et tous les autres problèmes qui ternissent trop souvent l'image de la politique.

20. Cependant, les collectivités ne sont pas à l'abri des défis et des bouleversements auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui, souvent aggravés par des mesures d'austérité qui affectent

leur capacité à servir leurs populations. Pourtant, ce sont précisément les représentants élus des villes et des régions auxquels les citoyens s'adressent en premier lieu pour obtenir des réponses.

21. Les collectivités locales et régionales sont en effet cruciales pour le maintien d'un tissu social fort, et l'importance croissante du rôle du maire dans la société est un fait politique. Les maires, les élus locaux et régionaux, sont en première ligne des grands événements de la vie collective. On peut le voir dans les réponses publiques apportées aux catastrophes naturelles, aux actes de terrorisme, aux crises sociales comme en France, avec l'organisation du « Grand débat » voulu par le Président Macron à la suite du mouvement des gilets jaunes. Les maires et les conseillers municipaux sont sans doute les seuls élus démocratiques qui puissent dire sans être contredits que « la rue est leur bureau ». Les réactions à l'assassinat ignoble du Maire de Gdansk en disent plus long que toutes les analyses politiques.

22. Les maires et les conseillers municipaux, en tant qu'élus locaux, sont les représentants des pouvoirs publics qui sont les plus proches des citoyens, le dernier rempart contre un rejet plus global de la représentation politique. Selon l'Eurobaromètre 2018 de l'UE, les élus locaux conservent, en dépit d'un climat général de défiance vis-à-vis de la chose publique, un niveau de confiance élevé (plus de 50 %) nettement supérieur au niveau de confiance accordé aux gouvernements et aux parlements. Il est même trois fois supérieur à celui accordé aux partis politiques.

23. Ce soutien politique aux élus locaux va de pair avec une revalorisation culturelle du local, que l'on observe dans la perception positive des appellations protégées, des distributions en circuits courts, du renouveau des identités culturelles de proximité. C'est une orientation puissante qui vient peut-être rééquilibrer les craintes issues de la globalisation. Cette nouvelle situation privilégiée du niveau local peut renforcer le lien social à tous les niveaux.

24. Les Etats centraux peuvent et doivent utiliser le capital confiance des maires et de nos territoires pour ressourcer la démocratie. L'impact du niveau local sur la participation des citoyens dans les institutions publiques et le rôle des maires et des élus locaux dans la construction d'une démocratie européenne doivent être réévalués. C'est l'intérêt bien compris des décideurs à tous les niveaux de gouvernance.

25. Nous, membres du Congrès, croyons fermement que la crise actuelle est une opportunité pour reconnaître la démocratie locale comme un pilier essentiel de la démocratie européenne et pour considérer le maillage territorial des communes comme un atout pour offrir un espace démocratique renforcé à même de raviver la confiance des citoyens dans le système de démocratie représentative et dans ses acteurs.

26. Le niveau local est un territoire privilégié de démocratie participative. Il assure un degré substantiel de participation des citoyens aux affaires publiques et à la prise de décision. Il offre une excellente plateforme pour l'utilisation de pratiques et d'outils innovants tels que la numérisation et le « gouvernement ouvert » afin de renforcer encore les procédures démocratiques. Les collectivités locales et régionales sont également des acteurs clés dans l'affirmation de l'identité culturelle et la mise en œuvre des politiques nationales ainsi que des pactes internationaux – tels que les Objectifs de développement durable 2030 des Nations Unies, dont la déclinaison locale est déjà en cours dans de nombreux pays. Les villes et les régions contribuent également à la mise en œuvre de nombreuses conventions du Conseil de l'Europe – qui traitent d'un large éventail de questions allant du paysage à la Charte sociale en passant par l'égalité des genres et les droits des minorités ou les droits de l'enfant – ce qui permet à l'Organisation d'étendre son action au-delà des ministères centraux des Etats membres.

27. Alors que nous célébrons cette année le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, nous, membres du Congrès, sommes convaincus que l'avenir de cette Organisation réside dans le renforcement de son rôle pour assurer la stabilité démocratique sur notre continent et la protection des citoyens européens, et dans le développement de son caractère unique en tant que mécanisme paneuropéen de coopération intergouvernementale, interparlementaire et territoriale. Nous pensons qu'il convient de répondre aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui, en mettant en avant et en utilisant la dimension territoriale de la démocratie européenne fondée sur un nouveau pacte socio-territorial.

28. Nous sommes convaincus que le Conseil de l'Europe et ses Etats membres doivent investir dans des communautés locales et régionales résilientes. L'outil pour ce faire est le Congrès, qui dispose du cadre juridique de la Charte européenne de l'autonomie locale et de l'expérience du

suiwi de sa mise en œuvre. Ce cadre doit encore être renforcé, de même que les capacités opérationnelles et budgétaires du Congrès. En conséquence, les membres du Congrès appellent à un renouveau de la Charte européenne de l'autonomie locale pour mieux s'adapter aux défis et aux possibilités nouvelles émanant du Programme de développement durable (objectifs de développement durable) et de la numérisation.

29. En raison de sa double nature d'institution et d'organe de suivi, le Congrès a accumulé une connaissance unique des expériences locales et régionales qui constitue une force pour le Conseil de l'Europe dans son ensemble. Plus que jamais convaincus de la supériorité politique de la démocratie représentative, nous reconnaissons la nécessité d'innover en politique pour permettre davantage de participation citoyenne, en commençant par d'authentiques innovations et expérimentations à l'échelle des territoires.

30. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont créé le Congrès pour renforcer la dimension locale et régionale de la démocratie européenne. Pour pouvoir remplir son mandat, le Congrès a besoin de disposer de ressources financières suffisantes, qui représentent au moins 3 % du budget global du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, comme jamais auparavant, le maintien d'un modèle européen d'équilibre des pouvoirs impose un recours accru à la démocratie de proximité, à un nouveau pacte socio-territorial. Le Congrès est prêt à s'impliquer dans la mise en œuvre de ces politiques et à offrir sa connaissance des communautés locales et régionales, son expérience dans la résolution des problèmes au niveau local et les outils à sa disposition pour aider à relever les défis soulevés par les changements de nos sociétés.

ANNEXE 4: LE BUDGET ET LES RESSOURCES DU CONGRÈS POUR LE PROCHAIN EXERCICE BIENNAL (2020-2021)

Co-rapporteuses : Anna MAGYAR, Hongrie (R, PPE/CCE) et Barbara TOCE, Italie (L, SOC).

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

1. réaffirmant son rôle et sa position institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe, en tant que porte-parole des autorités locales et régionales des 47 Etats membres et gardien de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL), et sa responsabilité de promouvoir et de favoriser la mise en œuvre des normes communes du Conseil de l'Europe en matière d'autonomie locale et de démocratie régionale en Europe ;
2. soulignant le fait qu'avec la ratification de la CEAL par l'ensemble des 47 Etats membres en 2014, les activités de suivi du Congrès, qui prévoient que chaque Etat membre sera suivi environ tous les cinq ans, ont considérablement augmenté ;
3. se référant aux échanges de vues réguliers du Président et du Secrétaire Général du Congrès avec le Comité des Ministres ;
4. soulignant l'appréciation exprimée à ces occasions pour les résultats obtenus par le Congrès ainsi que la reconnaissance et la compréhension des risques que de nouvelles réductions budgétaires pourraient entraîner non seulement pour ses activités statutaires, mais aussi pour ses activités postsuivi, ses activités thématiques et de coopération, qui sont adaptées aux demandes et aux intérêts des Etats membres ;
5. soulignant le fait qu'il a été contraint de réduire ses activités, y compris celles permettant de relever les défis identifiés dans les rapports annuels du Secrétaire Général Thorbjørn Jagland sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit ;
6. affirmant sa volonté, si des conditions financières plus favorables devaient se présenter, de revoir les mesures d'économie qui ont eu un impact sur ses activités statutaires, telles que celles relatives à l'interprétation ;
7. attire l'attention, en particulier, sur :
 - a. sa contribution continue – dans une proportion supérieure à sa part du budget ordinaire du Conseil de l'Europe – aux économies et réductions d'efficacité de l'Organisation dans son budget opérationnel ainsi que dans ses ressources humaines depuis 2010 ;
 - b. la réduction du budget du Congrès en 2018 de 911 800 € (452 800 € pour le personnel et 459 000 € pour les activités), soit 13,2 % des 6 925 100 € initiaux ;
 - c. les coupes supplémentaires dans le budget du Congrès examiné par le Comité des Ministres pour 2020-2021 en raison du non-paiement par la Fédération de Russie de ses contributions obligatoires au budget ordinaire du Conseil de l'Europe (« plan de contingence ») ;
 - d. les demandes répétées du Congrès, jamais prises en compte par le Comité des Ministres, pour que sa part du budget du Conseil de l'Europe soit portée à 3 % afin de garantir une enveloppe budgétaire qui permette au Congrès de réaliser pleinement les priorités du Conseil de l'Europe alors que cette part est passée depuis 2010 de 2,92 % à 2,54 % ;
8. demande au Comité des Ministres :
 - a. de reconnaître les résultats obtenus et les efforts déployés pour accroître l'efficacité du Congrès au cours des dernières années malgré une réduction des crédits budgétaires et des restrictions importantes dans les ressources humaines mises à sa disposition ;
 - b. d'assurer, grâce à son dialogue politique régulier avec le Congrès, la cohérence entre les priorités identifiées par le Congrès et ses allocations budgétaires afin d'atteindre une masse critique et un impact réel ;
 - c. à la lumière du rôle et de la position institutionnelle du Congrès au sein du Conseil de l'Europe, et compte tenu de ses efforts continus (y compris ses réformes de 2010, 2015 et 2018 et l'introduction d'un nouveau régime linguistique en 2019), de décider d'allouer au Congrès pour le prochain biennium 2020-2021 un budget opérationnel et des ressources humaines correspondant et tenant compte des exigences de son fonctionnement institutionnel ainsi que de ses tâches statutaires, institutionnelles, thématiques, de contrôle et de conseil ;

d. de considérer le Congrès comme un organe de suivi, compte tenu de l'importance de la contribution des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre des valeurs du Conseil de l'Europe, et d'inverser la tendance à la baisse pour revenir progressivement à une part de 3 % du budget ordinaire sans laquelle le Congrès ne peut tout simplement pas remplir ses missions ;

e. de réfléchir à la meilleure manière de concentrer toutes les activités du Conseil de l'Europe concernant les collectivités locales et régionales et leurs responsables politiques en tenant compte des capacités politiques et opérationnelles du Congrès et de son secrétariat ;

f. d'inviter le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à inclure dans le projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal (2020-2021) une enveloppe budgétaire pour le Congrès qui reconnaîtra pleinement sa contribution aux priorités du Conseil de l'Europe en tant qu'organe de monitoring et promoteur paneuropéen de la démocratie territoriale, qui encourage la décentralisation et les débats et échanges de bonnes pratiques entre pairs élus locaux et régionaux sur les grands problèmes d'actualité de nos sociétés.

ANNEXE

Budgets 2018-2019

1. Le budget 2018 du Congrès a été exécuté à hauteur de 97,33 %, montrant par-là que les ressources financières allouées au Congrès sont nécessaires et pleinement utilisées. La marge de manœuvre pour couvrir des activités supplémentaires imprévues ou répondre à des urgences politiques est très limitée.

Perspective budgétaire pour 2020-2021 et au-delà

2. L'enveloppe budgétaire annuelle allouée au Congrès par le Comité des Ministres pour 2018 était de 6 201 500 €, dont 3 815 700 € de dépenses de personnel et 2 385 800 € de dépenses opérationnelles. Le budget du Congrès, en pourcentage du budget ordinaire total du Conseil de l'Europe, a baissé de 2,92 % en 2010 à 2,54 % en 2018 (voir le tableau ci-dessous).

Evolution des ressources humaines au sein du Secrétariat du Congrès

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
POSTES	42	41	39	37	37	37	37	37	37 ⁽¹⁾
POSITIONS	5	5	5	5	5	4	2	2	1
TOTAL	47	46	44	42	42	41	39	39	38

(1) dont 2 postes gelés

Evolution comparée des budgets du Congrès et du Conseil de l'Europe

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ⁽¹⁾	2019
BUDGET du CdE	240 016 900	243 970 300	244 095 200	245 067 600	259 915 400	260 090 500	244 477 300	245 336 400
BUDGET du CONGRÈS	6 996 900	6 726 100	6 696 500	6 891 400	7 126 400	7 113 300	6 201 500	6 201 900
%	2,92	2,76	2,74	2,81	2,74	2,73	2,54	2,53

(1) Budget ajusté fin octobre 2018 en raison de la cessation du statut de grand contributeur de la Turquie

ANNEXE 5: DEMANDE D'OCTROI DU STATUT DE PARTENAIRE POUR LA DEMOCRATIE LOCALE PAR LE ROYAUME DU MAROC

Résolution 440 (2019) / 2 avril 2019

Porte-parole du Congrès sur le partenariat sud-méditerranéen : Piero FASSINO, Italie (L, SOC).

Le Congrès :

1. Rappelant sa Résolution 376 (2014) pour la création d'un statut de Partenaire pour la démocratie locale, dans le but de formaliser les relations entre le Congrès et les autorités politiques des pays voisins y compris les autorités locales et régionales et leurs associations représentatives ;

2. Considérant :

a. la demande formelle d'adhérer au statut de Partenaire pour la démocratie locale, adressée le 30 mai 2018 à la Présidente du Congrès par le ministre de l'Intérieur du Maroc, le Président de l'AMPCC (Association marocaine des Président des conseils communaux) et le Président de l'ARM (Association des Régions du Maroc), conformément à la procédure définie par l'article 68 des Règles et procédures du Congrès;

b. la participation du Maroc aux activités de coopération avec le Conseil de l'Europe dans le cadre du Partenariat de voisinage depuis 2012 ;

c. la participation du Maroc à diverses conventions et accords partiels du Conseil de l'Europe ;

d. l'attribution du statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au Parlement du Maroc en 2011 ;

3. Décide :

a. d'octroyer le statut de Partenaire pour la démocratie locale au Royaume du Maroc selon les modalités et conditions de participation prévues par l'article 68.9 des Règles et Procédures du Congrès ;

b. d'attribuer à la délégation marocaine 6 sièges de représentants et 6 sièges de suppléants ;

c. d'inviter le Maroc à désigner une délégation Partenaire pour la démocratie locale selon les modalités définies à l'article 68.8 des Règles et Procédures du Congrès ;

d. que les dispositions de cette résolution entrent en vigueur avec effet immédiat.

APPENDIX 6: DECLARATIONS SUR LES ELECTIONS LOCALES EN TURQUIE

Mission d'observation des élections en Turquie le 31 mars 2019

Déclaration d'Andrew DAWSON (1er avril 2019)

(Version français bientôt disponible)

Déclaration du Bureau du Congrès (4 April 2019)

Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, réuni à Strasbourg à l'occasion de la 36^e Session plénière du Congrès, a publié aujourd'hui une déclaration sur la situation post-électorale en Turquie et en particulier sur les recours et le recomptage des voix organisé actuellement dans plusieurs communes, ainsi que sur certains commentaires des autorités turques concernant la mission d'observation du Congrès.

« Il est logique que des résultats électoraux, quand ils sont serrés, soient contestés et donnent lieu à un recomptage des voix. De telles contestations sont rares et ne portent habituellement que sur une poignée de scrutins dans un très petit nombre d'endroits. Lorsque les contestations portent sur des milliers de votes dans de nombreux endroits, on peut inévitablement se poser des questions sur l'intégrité du processus électoral dans son ensemble.

Au vu de ces contestations, le Bureau du Congrès a décidé, à titre exceptionnel, de poursuivre son suivi des élections locales de Turquie tant que les résultats sont contestés

Afin que ces contestations bénéficient de la confiance du peuple turc et du Conseil de l'Europe, nous appelons les autorités du pays à garantir que la Commission électorale suprême et les commissions électorales de circonscription pourront travailler de manière ouverte et transparente. Nous souhaitons que leurs travaux soient pleinement conformes aux règles et normes internationales, exempts de toute ingérence politique indue et respectueux de l'État de droit. Le travail de ces commissions doit être conforme à la loi, ouvert et transparent et leurs décisions être équitables, raisonnables et honnêtes. Les juges doivent pouvoir travailler à l'abri de toute ingérence.

Dans tout État membre du Conseil de l'Europe, c'est le peuple qui est souverain. Il est essentiel qu'il puisse voter dans un climat politique raisonnable et équitable et que ses choix et décisions politiques et démocratiques soient pleinement respectés.

En conséquence, chaque fois que le Congrès observe une élection, nous nous intéressons à bien davantage qu'à l'organisation et au déroulement du vote le Jour du scrutin : notre attention porte aussi sur le paysage médiatique, la campagne électorale, le contexte politique et la liberté d'expression en général. Cette mission s'inscrit dans le cadre du règlement et du mandat du Congrès.

Nous attendons de la Turquie qu'elle veille à ce que l'examen de ces contestations se fasse de manière équitable et honnête, dans le plein respect de l'État de droit et des choix démocratiques exprimés par le peuple turc. »

Déclaration d'Anders KNAPE, Président du Congrès (12 avril 2019)

Réagissant aux informations reçues de Turquie selon lesquelles des élus du sud-est du pays n'auraient pas été nommés maires malgré leur victoire aux élections locales du 31 mars, Anders Knape, président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux Conseil de l'Europe, a souligné l'importance de respecter la décision des électeurs.

« Comme l'a déclaré le Congrès après l'observation des élections locales, les choix et décisions démocratiques du peuple, qui est le seul souverain dans les états membres du Conseil de l'Europe, doivent être pleinement respectés. La mise en œuvre de la volonté des électeurs est une priorité absolue dans les systèmes démocratiques », a déclaré M. Knape.

« Nous appelons les autorités turques à mener à bien les procédures d'établissement des résultats définitifs des élections locales à Istanbul dans les meilleurs délais et, plus généralement, à mettre en œuvre les choix faits par les électeurs. Les représentants locaux élus le 31 mars doivent pouvoir exercer leur mandat librement et conformément aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. Cela implique également des ressources appropriées et des conditions équitables pour les maires nouvellement élus dans les municipalités, quel que soit le parti politique pour lequel ils étaient candidats », a conclu le président du Congrès.

Dans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités et tiennent un échange de vue.



www.coe.int/congress/fr
congress.adm@coe.int

PREMS 071119

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres - la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions - et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE